

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1317

4 juin 2013

SOMMAIRE

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.	63170	Metrico Sàrl	63209
HABA Assurances S.à r.l.	63211	MGI Fisogest S.à r.l.	63209
HABA Société Immobilière S.A.	63211	Micromed S.A.	63210
Hemlock (Lux) S.à r.l.	63211	Milou Sàrl	63210
Hypo Invest SPF	63211	Natan Holding S.à r.l.	63210
IEE International Electronics & Engineering S.A.	63211	New Quasar S.à r.l.	63210
Imprimerie Centrale	63212	Orpheo Private S.A. SPF	63210
Imprimerie Centrale	63212	Patina S.A.	63213
J.C.P. Métaux S.à r.l.	63212	Petroced s.à r.l.	63213
Jewel HoldCo S.à r.l.	63170	Portrait Studios S.à r.l.	63213
Labo MD Luxembourg S.A.	63212	Project Immo	63213
Lacombe Investissement S.A.	63216	Rasco S.P.F. S.A.	63214
La Piémontaise S.A.	63212	Replay S.à r.l.	63214
Laume S.à r.l.	63212	R.E.P. Real Estate Participation S.A.	63214
Laume S.à r.l.	63213	Rigby S.A.	63214
LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	63213	Sat-Elec S.à r.l.	63214
Lealex Consult S.à r.l.	63208	TCS Tipp Club Service G.m.b.H.	63215
Leedebach Invest S.A.	63209	Tournesol Group S.à r.l.	63216
Levecta S.A.	63209	Véihandel Wolter S.à r.l.	63214
Melfleur Management Luxembourg S.A.	63209	Verveine Odysée SA	63215
Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à r.l.	63216	VetoPharma S.à r.l.	63215
MET Investissements S.A.	63209	WB International Holdings V S. à r. l.	63215
		Windsor House (Lux) S.à r.l.	63216
		Wins S.à r.l.	63215
		Xarato Finance S.A.	63216
		Ydulux S.A.	63215

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.715.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013048318/13.

(130058494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 530.821,29.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17th March 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Jewel Holdco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 22 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 8 dated 2 January 2013. The articles of association have not been amended since the date of incorporation.

As a preliminary item, it is noted that, by deed of the undersigned notary enacted on 22 November 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 8 of 2 January 2013, the Company was incorporated with a share capital of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.00) each, fully subscribed by AIF Euro Holdings VII, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, referred to as the sole shareholder of the Company.

However, it appears that the information related to the name of the sole shareholder was incorrect and that the correct name of the sole shareholder of the Company is AIF VII Euro Holdings, L.P., as set out above, which is hereby acknowledged by the undersigned.

Now the appearing party, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

- 1) Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into Pounds Sterling;
- 2) Reduction of the nominal value of the shares and consequent increase in the number of shares;
- 3) Creation of A Ordinary Shares and Preference Shares in the share capital of the Company;
- 4) Decision to increase the Company's share capital up to five hundred thirty thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 530,821.29) represented by two million one hundred twenty-two one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty (50,960,000) Preference Shares, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, through the issue of one million forty thousand thirteen (1,040,004) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty thousand (50,960,000) Preference Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, to be paid by contributions in kind and in cash;

- 5) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
- 6) Full restatement of the articles of incorporation of the Company;
- 7) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into Pounds Sterling so as to bring it from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,821.25) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of zero point eight six five seven Pounds Sterling (GBP 0.8657) each, on the basis of the official exchange rate published on the website of the European Central Bank on 14 March 2013 where one Euro (EUR 1) corresponds to zero point eight six five seven Pounds Sterling (GBP 0.8657).

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to reduce the nominal value per share to one Pence (GBP 0.01), and to accordingly increase the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million eighty-two thousand one hundred twenty-five (1,082,125).

The current share capital shall therefore be ten thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,821.25) represented by one million eighty-two thousand one hundred twenty-five (1,082,125) shares with a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to create A Ordinary Shares and Preference Shares in the share capital of the Company, and decides that the existing one million eighty-two thousand one hundred twenty-five (1,082,125) shares shall be A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,821.25) represented by one million eighty-two thousand one hundred twenty-five (1,082,125) A Ordinary Shares of one Pence (GBP 0.01) each, up to five hundred thirty thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 530,821.29) represented by two million one hundred twenty-two one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty (50,960,000) Preference Shares, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, through the issue of one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty thousand (50,960,000) Preference Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, to be entirely paid up in kind and in cash as set out below.

The newly issued shares are subscribed and fully paid up as follows:

1) one million thirty-nine thousand nine hundred ninety-five (1,039,995) A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by AIF VII Euro Holdings, L.P., prenamed, for a price of one million thirty-nine thousand nine hundred ninety-five Pounds Sterling (GBP 1,039,995), entirely paid up in kind by contribution of a portion of a claim of the subscriber against the Company, out of which ten thousand three hundred ninety-nine Pounds Sterling and ninety-five Pence (GBP 10,399.95) will be allocated to the share capital of the Company and one million twenty-nine thousand five hundred ninety-five Pounds Sterling and five Pence (GBP 1,029, 595.05) will be allocated to the share premium of the Company.

2) fifty million nine hundred sixty thousand (50,960,000) Preference Shares are subscribed and fully paid up by AIF VII Euro Holdings, L.P., prenamed, for a price of fifty million nine hundred sixty thousand Pounds Sterling (GBP 50,960,000), entirely paid up in kind by contribution of a portion of a claim of the subscriber against the Company, out of which five hundred nine thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 509,600) will be allocated to the share capital of the Company and fifty million four hundred fifty thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 50,450,400) will be allocated to the share premium of the Company.

Proof of the existence and value of the claim under 1) and 2) has been provided to the undersigned notary.

3) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301133, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

4) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301136, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of

which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

5) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301138, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

6) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301140, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

7) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301143, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

8) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301146, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

9) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301150, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

10) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301155, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

11) One (1) A Ordinary Share is subscribed and fully paid up by AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301159, fully paid up by a contribution in cash of one Pound Sterling (GBP 1), out of which one Pence (GBP 0.01) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-nine Pence (GBP 0.99) will be allocated to the share premium of the Company.

The aggregate contribution in cash under 3) to 11) is evidenced to the notary by a blocking certificate.

As a consequence, AP Jewel Holdings (EH-1) LLC, AP Jewel Holdings (EH-2) LLC, AP Jewel Holdings (EH-3) LLC, AP Jewel Holdings (EH-4) LLC, AP Jewel Holdings (EH-5) LLC, AP Jewel Holdings (EH-6) LLC, AP Jewel Holdings (EH-7) LLC, AP Jewel Holdings (EH-8) LLC and AP Jewel Holdings (EH-9) LLC, all prenamed, represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of proxies signed on 17th March 2013, participate in the extraordinary general meeting of the Company and will vote on the following resolutions.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at five hundred thirty thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 530,821.29) represented by two million one hundred twenty-two one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty (50,960,000) Preference Shares, in registered form, having a par value of one Pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company to read as follows:

« **Definitions.**

"Acquisition Issue" means a New Issue to one or more third parties on bona fide arm's length terms in consideration (in whole or in part) for an acquisition by a Group Company of shares, assets, businesses or undertakings owned by those third parties, on terms approved by the Board and the holder of the A Ordinary Shares.

"Adoption Date" means the date on which these Articles are adopted by the Company.

"Affiliate" means in relation to a person, any other person that is, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with that person (and, in the case of a fund, any other person that is managed by, manages or is under common management with that person).

"Angel Bidco" means Jewel UK Bidco Limited a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 08306313 whose registered office is at 20-22 Bedford Row, London, WC1R 4JS

"Angel Bidco Board" means the board of directors of Angel Bidco as constituted from time to time or the directors present at a meeting of the directors at which a quorum is present

"Angel Operating Group" means the direct and indirect subsidiaries of Angel Bidco and Angel Operating Group Company means any of them

"Annual Business Plan" means the annual business plan adopted by the Angel Bidco Board.

"Apollo Quarterly Valuation" the most recent quarterly valuation of the Company prepared by affiliates of Apollo Global Management, LLC for purposes of preparing Apollo Global Management LLC's 10-Q filings with the U.S. Securities and Exchange Commission.

"Arrears" means in relation to the PECs or Preference Shares, all accruals, deficiencies and arrears of any dividend or coupon or other monies payable in respect of or otherwise in relation to the relevant security, whether or not earned or declared and irrespective of whether or not the Company has had at any time sufficient distributable profits to pay that coupon or dividend (as the case may be) or other monies, together with all interest and other amounts payable.

"Articles" means these articles of association of the Company as may be amended from time to time.

"Bad Leaver" means a Manager who becomes a Leaver for a reason other than one of the reasons referred to in article 7.3.

"Board" means the board of managers of the Company, from time to time.

"B Shares" means together the B Ordinary Shares and the Preference Shares held by a Manager and his Permitted Transferees.

"B Unvested Proportion" means a percentage equal to either:

(a) for a Leaver whose Cessation Date is on or prior to the first anniversary of their relevant Commencement Date, 100 per cent. of their B Shares;

(b) for a Leaver whose Cessation Date is after the first anniversary but on or prior to the second anniversary of their relevant Commencement Date, 75 per cent of their B Shares;

(c) for a Leaver whose Cessation Date is after the second anniversary but on or prior to the third anniversary of their relevant Commencement Date, 50 per cent of their B Shares;

(d) for a Leaver whose Cessation Date is after the third anniversary but on or prior to the fourth anniversary of their relevant Commencement Date, 25 per cent of their B Shares; and

(e) for a Leaver whose Cessation Date is after the fourth anniversary of their relevant Commencement Date, zero per cent of their B Shares

"Business" means the business of the Angel Operating Group as at the Adoption Date.

"Business Day" means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business (other than solely for trading and settlement in Euro) in London.

"Business Sale" means a sale of all, or substantially all, of the Group's business, assets and undertaking whether by a single transaction or a series of transactions.

"Cessation Date" means the date on which notice terminating the employment of a Manager is either served or received by a Manager.

"Commencement Date" means the date of such Manager's commencement of employment by the relevant Group Company.

"Control" means in relation to an entity, means the ability of a person to ensure that the activities and business of that entity are conducted in accordance with the wishes of that person, and a person shall be deemed to have Control of an entity if that person owns or is entitled to acquire the majority of the issued share capital or the voting rights in that entity or has the ability to control the composition of the board of directors or governing body of such entity and any derivative term or reference to "Controlling" or "Controlled" shall be construed accordingly.

"Controlling Stake" means more than 50 (fifty) per cent in number of the Shares.

"Drag Along Documents" means any or all of the stock transfer form, indemnity for lost share certificate, sale agreement, form of acceptance and deed of adherence and any other related documents required by Dragging Shareholders to be executed by Called Shareholders.

"Drag Along Right" as defined in article 9.

"Eligible Shareholders" means all of the shareholders other than: (i) the Tag Offeror; (ii) the holder of the A Ordinary Shares; and (iii) Excluded Persons.

"Employee" means a director or employee of, or a consultant to, any Group Company.

"Employee Issue" means a New Issue which has, with the approval of the holder of the A Ordinary Shares, been reserved for issue to Employees of any Group Company.

"Employee Trust" means a trust established with the consent of the holder of the A Ordinary Shares whose principal beneficiaries are Employees.

"Encumbrance" means any interest or equity of any person (including any right to acquire, option or right of pre-emption) or any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other security agreement or arrangement.

"Excluded Person" means

(a) a person who has given, or is deemed to have given, a Transfer Notice and his Permitted Transferees; or

(b) a Leaver and his Permitted Transferees; or

(c) an Employee who has given, or been given, notice to terminate his contract of employment with any Group Company and his Permitted Transferees,

provided that, in each case, the Employee Trust will not be an Excluded Person if there are other persons who are beneficiaries of it.

"Exit" means a Sale, a Business Sale or a Listing.

"Family Members" means in relation to a Manager or the holder of A1 Shares, any spouse, lineal descendants by blood or adoption and/or step children (including any family trusts).

"Finance Documents" means the relevant finance documents relating to the debt financing of the Group (other than by Shareholders).

"Fully Diluted Ordinary Share Capital" means the number of Shares in issue from time to time on the assumption that any securities or rights which would be exchangeable or convertible into or to subscribe for Shares at the applicable conversion price under any share option scheme have been so exchanged, converted or exercised at the exchange or conversion rate or subscription price relating to such securities or rights at the relevant date of calculation.

"Good Leaver" means a Manager who becomes a Leaver for one or more of the reasons referred to in article 7.3. below.

"Group" means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and

"Group Company" and "Group Companies" shall be interpreted accordingly.

"Investment Fund" means any person holding Shares (including any beneficial interest in the shares) in the Company for investment purposes and not being or having been an Employee or Permitted Transferee of an Employee

"Key Man Policy" means the policy of insurance in respect of Justin Stead existing as at the date of these Articles.

"Law" means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Leaver" means

a Manager:

(a) who ceases to be an employee, consultant of or to a Group Company and who in any such case does not continue as an employee, consultant of or to another Group Company; or

(b) who is declared bankrupt

"Listing" means the admission of all or part of the share capital of the Company or any other Group Company to, or the grant of permission for the same to be traded on, a recognised investment exchange or other public share or stock exchange expected to provide suitable liquidity for the shares to be listed, and such admission or permission becoming effective.

"Management Majority" means the holders of a majority in number of the B Ordinary Shares and C Ordinary Shares (as if they were one class of shares).

"Manager" means holders of B Shares and/or C Shares.

"New Issue" means an issuance or grant (as the case may be) of New Shares.

"New Shareholder" means a person who does not and whose connected persons do not hold shares in the Company as at the Adoption Date, and for the purpose of this definition Permitted Transferees of the holder of the A Ordinary Shares are not New Shareholders.

"New Shares" means shares in the capital of the Company or rights to subscribe for or to convert into such shares which, in either case, the Company proposes to issue or grant (as the case may be) after the Adoption Date.

"PECs" means any preferred equity certificates issued from time to time by the Company.

"Permitted Issue" means an Acquisition Issue, Employee Issue or Rescue Issue.

"Permitted Transferee" means in relation to a Shareholder, any lender to whom it has pledged Securities by way of security and any such lender which forecloses on such security, and, in the case of a Manager or any other individual, his Family Members or, in the case of a company, another member of its Group or any of its Affiliates or, in the case of the holder of the A Ordinary Shares or the holder of the A1 Ordinary Shares:

- (a) another member of its Group or any of its Affiliates;
- (b) any unitholder, shareholder, partner, participant, manager or adviser (or an employee of that manager or adviser, in each case) of it;
- (c) any Investment Fund managed or advised by the same manager or adviser of the holder of A Ordinary Shares or A1 Ordinary Shares (as the case may be) or any Affiliate of that manager or adviser;
- (d) any trustee or nominee or custodian of the holder of A Ordinary Shares or A1 Ordinary Shares (as the case may be) or of any other transferee under sub-paragraphs (a) to (c); or
- (f) any other person with the consent of the Management Majority.

"Preference Shares" means the cumulative redeemable preference shares of one pence (GBP 0.01) each in the capital of the Company.

"Preference Share Dividend Rate" means 12 (twelve) per cent per annum accruing on a daily basis and calculated on the basis of a 365 day year.

"Prescribed Price" as determined in accordance with article 7.7.

"Remuneration Committee" means the remuneration committee appointed by the Angel Bidco Board in accordance with any agreement that may be in place from time to time between the Shareholders.

"Rescue Issue" means

a New Issue where either:

- (a) an event of default has occurred which is persisting and/or is outstanding pursuant to any finance document and, where such event of default is capable of remedy by the issue of securities, it has not been remedied; or
- (b) in the holder of the A Ordinary Shares' opinion, there is a reasonable likelihood of such an event of default occurring and the issue of securities is necessary to avoid such event of default occurring.

"Sale" means the sale of any part of the share capital of the Company to any person or persons acting in concert which would result in such person or persons having Control of the Company.

"Securities" means any Share, Preference Share or PEC and any right or entitlement (in whatever form) to acquire any Share, Preference Share or PEC whether by subscription, conversion, exchange or otherwise, and each a "Security"

"Shareholders" means the holder of Shares or Preference Shares from time to time.

"Shares" means any A Ordinary Shares, A1 Ordinary Shares, B Ordinary Shares and C Ordinary Shares.

"Subscription Condition" means a condition that each Shareholder who subscribes New Shares also subscribes such number of debt securities in the same ratio as the holder of the A Ordinary Shares.

"Subscription Price" means the amount paid up or credited as paid up on a Share or Preference Share (as the case may be), including the full amount of any premium at which that Share or Preference Share (as the case may be) was issued (whether or not that premium is subsequently applied for any purpose).

"Tag Along Documents" means any or all of the stock transfer form, indemnity for lost share/PEC certificate, sale agreement, form of acceptance and deed of adherence and any other documentation required by the Tag Offeror to be executed by the Tag Shareholders.

"Tag Completion" means the proposed place, date and time of completion of the transfer of the Tag Securities as specified in the Tag Notice.

"Termination Date" means

in relation to a Leaver, any of the following which is applicable:

- (a) where employment ceases by virtue of notice given by the employer to the Manager, the date on which the notice expires; or
- (b) where a contract of employment is terminated by the employer and a payment is made in lieu of notice, the date on which notice of termination was served; or
- (c) where a Manager dies, the date of his death; or
- (d) where the Manager concerned is a director or consultant but not an employee, the date on which his contract for services with the relevant Group Company is terminated; or
- (e) in any other case, the date on which the contract of employment is terminated

"Total Proceeds" as defined in article 22.

"Unvested Proportion" means a percentage equal to 100 (one hundred) per cent minus the Vested Proportion.

"Vested Proportion" means a percentage equal to:

(a) for a Leaver whose Cessation Date is or prior to the first anniversary of their relevant Commencement Date (the "First Anniversary"), zero per cent.;

(b) for a Leaver whose Cessation Date is in the 36 (thirty-six) month period after the First Anniversary but up to the fourth anniversary of the Commencement Date (the "Fourth Anniversary"), such amount of their C Ordinary Shares equal to a proportion of 75 (seventy five) per cent. of the aggregate amount of C Ordinary Shares held by the relevant Manager determined as follows:

$$X / 36$$

where 'X' equals the lower of 36 (thirty-six) and the number of complete calendar months which have elapsed from the First Anniversary up until that Manager's Cessation Date (or such higher proportion as the Remuneration Committee may in its entire discretion agree); or

(c) for a Leaver whose Cessation Date is after the date of the Fourth Anniversary but prior to completion of an Exit, such amount of their C Ordinary Shares equal to a proportion of 75 (seventy five) per cent. of the aggregate amount of C Ordinary Shares held by the relevant Manager.

On completion of an Exit, provided a Manager is not a Leaver, his C Ordinary Shares will be deemed to be vested 100 (one hundred) per cent.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Jewel HoldCo S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. It may also acquire for investment trade receivables originated by affiliated entities and manage such investments.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at five hundred thirty thousand eight hundred twenty-one Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 530,821.29) represented by two million one hundred twenty-two one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares and fifty million nine hundred sixty (50,960,000) Preference Shares, in registered form, having a par value of one Pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each Share and Preference Share entitles its owner to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as set out in Article 21.

5.3 The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognizes only one owner per share.

6.2. No Shares or Preference Shares shall be transferred to any person except:

- (a) with the prior written consent of the holder of the A Ordinary Shares;
- (b) where required so to do pursuant to these Articles or any agreement that may be in place from time to time between Shareholders; or
- (c) pursuant to a transfer to a Permitted Transferee;

and which, in the case of a transfer of Shares or Preference Shares to a third party shall, as long as the Company has more than one Shareholder, be subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, which approval shall not be unreasonably withheld.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request. Redeemed shares shall be immediately cancelled.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. The Company shall, on the day following the twentieth anniversary of the date of issuance of any Preference Share, redeem such Preference Share for the time being issued and outstanding.

6.6. No less than twenty eight days prior to redemption of any Preference Shares due to be redeemed under article 6.5, the Company shall give notice to the holders of such Preference Shares specifying the total amount of such Preference Shares to be redeemed, the applicable redemption date and place at which the certificates of such shares (if any) are to be procured for the redemption. Upon such redemption date each of the holders of Preference Shares shall be bound to deliver to the Company at such place the certificates for such of the Preference Shares concerned (if any) as are held by him. Upon such delivery of the certificates (if any) the Company shall pay to such holder the amount due to him in respect of such redemption. If any certificate so delivered to the Company includes any Preference Shares not to be redeemed on the relevant redemption date, a new certificate for such Preference Shares shall be issued free of charge to the holder delivering such certificate to the Company.

6.7. On such redemption date, the holders of Preference Shares being redeemed shall be paid a sum equivalent to the Subscription Price in respect of each Preference Share together with a sum equal to any Arrears of Preference Share Dividend (whether earned or declared or not) calculated to and including the date of such redemption.

6.8. As from the date fixed for redemption of any Preference Share the Preference Share Dividend thereon shall cease to accrue except on or in relation to any Preference Share in respect of which, upon due presentation of the certificate relating thereto, payment of the redemption monies is refused.

Art. 7. Compulsory transfers - Leaver provisions.

7.1. Good/Bad Leaver - C Ordinary Shares

If a Manager becomes a Leaver the Remuneration Committee may:

- (a) in respect of the Vested Proportion of his C Ordinary Shares, within three months after the Termination Date if he is a Good Leaver, or within twelve months after the Termination Date if he is a Bad Leaver, require the Manager and all of his Permitted Transferees to transfer all or some of the Vested Proportion of his C Ordinary Shares; and
- (b) in respect of the Unvested Proportion of his C Ordinary Shares, at any time prior to the completion of an Exit, require the Manager and all of his Permitted Transferees to transfer all or some of the Unvested Proportion of his C Ordinary Shares,

in each case, to any of the following:

- (i) a person or persons intended to take the relevant Manager's place;
- (ii) any existing Employee;
- (iii) an Employee Trust; or
- (iv) any other person approved in writing by the holder of the A Ordinary Shares (but not including the holder of the A Ordinary Shares or its Affiliates or the Company),

provided that the holder of the A Ordinary Shares reserves the right to finalise the identity of such transferee only once the price of the shares to be transferred has been finally determined.

The relevant Manager and all of his Permitted Transferees will transfer such of the Shares that they are directed to transfer free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them on the terms set out in this article 7.

7.2. The price of the C Ordinary Shares to be transferred pursuant to article 2 will be:

Good Leaver

(a) if the Manager is a Leaver on or prior to the first anniversary of the relevant Commencement Date and is a Good Leaver, the Subscription Price;

(b) if the Manager is a Leaver after the first anniversary of their relevant Commencement Date and is a Good Leaver, the price per share for the Vested Proportion of the shares will be the Prescribed Price and the price for the Unvested Proportion of the shares will be the lower of the Subscription Price and the Prescribed Price; and

Bad Leaver

(c) if the Manager is a Bad Leaver at any time, the lower of the Subscription Price and the Prescribed Price.

The Prescribed Price will be determined in accordance with clause 7.7.

7.3. A Manager will be deemed to be a Good Leaver if he is a Leaver by reason of:

- (a) his death; or
- (b) his personal incapacity due to ill health or disability; or
- (c) his retirement at the normal retirement age for the Company; or
- (d) termination by the relevant employer other than on grounds justifying summary dismissal under the terms of his employment agreement; or
- (e) any other circumstances with the prior written consent of the Remuneration Committee (notwithstanding that such Manager would otherwise be a Bad Leaver).

Ownership vesting - B Shares

7.4. If a Manager becomes a Leaver the Remuneration Committee may within three months after their relevant Termination Date require the Manager and all of his Permitted Transferees to transfer all or some of the B Unvested Proportion of their B Shares to any person or persons approved in writing by the holder of the A Ordinary Shares (but not including the Company).

7.5. The price of the B Shares to be transferred pursuant to article 7.4 will be the Prescribed Price.

7.6. If any Shareholder does not execute transfer(s) in respect of Shares registered in his name in accordance with articles 7.1 and 7.4, the defaulting shareholder will be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Remuneration Committee to be his agent to execute, complete and deliver a transfer of those securities in favour of the proposed purchaser against receipt by the Company of the consideration due for the relevant securities. The Company's receipt of the consideration due will be a good discharge to the purchaser, who will not be bound to see its application. The Company will hold the consideration on trust for the relevant shareholder(s) without obligation to pay interest. Subject to stamping, the directors will without delay register the transfer(s) in the relevant register, after which the validity of such proceedings will not be questioned by any person. Each shareholder will surrender his certificate(s) in respect of his securities (where applicable) (or, where appropriate provide an indemnity in respect of it in a form satisfactory to the directors), although it will be no impediment to registration of securities under this clause that no such certificate has been produced. On (but not before) such surrender or provision, the defaulting shareholder (s) will be entitled to the consideration for the securities transferred on his behalf, without interest.

Calculation of Prescribed Value

7.7. The Prescribed Price for the purposes of articles 7.2 and 7.5 will be the price per Share as at the relevant Cessation Date determined by the Board (excluding the departing manager or person subject to the relevant compulsory transfer (as the case may be) if that person is a director) by reference to the Apollo Quarterly Valuation on the basis of the Fully Diluted Ordinary Share Capital of the Company and having regard to the relevant Vested Proportion of the C Ordinary Shares in issue at the Cessation Date and with no discount being applied by virtue of such Manager's holding of Shares representing a minority of the aggregate Shares issued by the Company or being subject to restrictions and taking into account any bona fide offer by a third party which may have been received and notified to the Board to buy the entire issued share capital of the Company.

Miscellaneous

Any transfer of Shares or Preference Shares made in accordance with this article 7 will not be subject to any other restrictions on transfer contained in these Articles. Notwithstanding anything to the contrary herein, as long as the Company has more than one Shareholder, any sale of Shares to third parties under the present article 7 shall be subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, which approval shall not be unreasonably withheld.

Art. 8. Tag along.

Tag Along Right

8.1 If the legal or beneficial interest in a Controlling Stake is proposed to be transferred by the holder of the A Ordinary Shares to a person or one or more persons that are connected persons and, in each case, that are not Permitted Transferees of the holder of the A Ordinary Shares and the Drag Along Right has not been exercised within 20 (twenty) calendar days prior to the date of the relevant transfer, the purchaser(s) of such Controlling Stake (the "Tag Offeror") will be required to make an offer (the "Tag Offer") to purchase such proportion of each of the Shares, Preference Shares and PECs held by Eligible Shareholders as is equal to the proportion which the Shares being transferred by the holder of the A Ordinary Shares represents of the total number of Shares held by the holder of the A Ordinary Shares (together the "Tag Securities").

8.2 The Tag Offer will be made on the terms set out in clause 8.3 (unless, in the case of a particular Shareholder, less favourable terms are agreed by the Tag Offeror with that Shareholder).

Tag Along terms

8.3 The terms of the Tag Offer will be that:

(a) it will be open for acceptance for not less than 10 (ten) calendar days from the date of the Tag Notice (the end of such period being the "Tag Expiry Date"), and will be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance;

(b) the form of consideration and value of such consideration for each of the Tag Securities will be the same as that offered for each of the corresponding Shares, Preference Shares and PECs being transferred by the holder of the A Ordinary Shares to the Tag Offeror (the "Tag Price") and for the purposes of this article A Ordinary Shares will correspond to A1 Ordinary Shares, B Ordinary Shares and C Ordinary Shares and vice versa; and

(c) Eligible Shareholders that accept the Tag Offer will be required to adhere to the Tag Along Documents provided that their terms are not more onerous than those offered to the holder of the A Ordinary Shares.

Tag Notice

8.4 If a Tag Offeror is required to make a Tag Offer, the Tag Offeror will give written notice of the same to the Company no later than five calendar days after the expiration of the period referred to in article 8 and not less than three calendar days before the transfer of the Controlling Stake (the "Tag Notice").

8.5 The Tag Notice will specify:

- (a) that Eligible Shareholders are entitled to transfer all their Tag Securities to the Tag Offeror;
- (b) the terms of sale to which Eligible Shareholders are required to adhere and enclose copies of the Tag Along Documents (if any) relating to the sale;
- (c) the identity of the Tag Offeror;
- (d) the Tag Price for each class of the Tag Securities; and
- (e) the proposed place, date and time of Tag Completion being the same as for completion of the transfer of the Controlling Stake.

8.6 The Company will promptly send copies of the Tag Notice and Tag Along Documents (if any) to each Eligible Shareholder at their address shown on the Company's register of shareholders.

Acceptance

8.7 Any Eligible Shareholder who wishes to accept the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") must serve an irrevocable and unconditional written notice on the Company (the "Acceptance Notice") before the Tag Expiry Date.

8.8 The Acceptance Notice will make the Company the agent of the Accepting Shareholder(s) for the sale of the Tag Securities on the terms of the Tag Offer, together with all rights attached and free from Encumbrances.

Tag Completion

8.9 Within three calendar days after the Tag Expiry Date the Company will notify the Tag Offeror of the names and addresses of the Accepting Shareholders who have accepted the Tag Offer.

8.10 On or before Tag Completion, each Accepting Shareholder will deliver duly executed Tag Along Documents (if any) in respect of his Tag Securities to the Company. Subject always to receipt of the Tag Along Documents, on Tag Completion the Company will pay each Accepting Shareholder, on behalf of the Tag Offeror, the Tag Price due, to the extent only that the Tag Offeror has put the Company in the requisite cleared funds or other form of consideration. Payment to the Accepting Shareholder will be made to its address on the Company's register of shareholders. The Company's receipt for the Tag Price due will be a good discharge to the relevant Tag Offeror who will not be bound to see its application. Pending compliance by the Accepting Shareholder with the obligations in this article 8, the Company

will hold any funds or other form of consideration received from the Tag Offeror in respect of the Tag Securities on trust for the defaulting Accepting Shareholder, without any obligation to pay interest.

Defaulting Tagging Shareholders

8.11 If any Accepting Shareholder does not transfer the Tag Securities registered in his name and execute all of the Tag Along Documents (if any), the managers of the Company may authorise any manager of the Company to be his agent to execute, complete and deliver a transfer of those Tag Securities in favour of the Tag Offeror, against receipt by the Company of the consideration due for the relevant Tag Securities. The Company's receipt of the consideration due will be a good discharge to the Tag Offeror, who will not be bound to see its application. The Company will hold the consideration on trust for the relevant Accepting Shareholder(s) without any obligation to pay interest. Subject to stamping (if applicable), the managers will without delay register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) will not be questioned by any person. Each defaulting Accepting Shareholder will surrender his share or PEC certificate(s), if applicable, (or, where appropriate, provide an indemnity in respect of it in a form satisfactory to the managers) although it will be no impediment to registration of securities under this article that no share or PEC certificate has been produced. On such surrender or provision and the execution of all the Tag Along Documents, the defaulting Accepting Shareholder (s) will be entitled to the consideration for the Tag Securities transferred on his behalf, without interest.

8.12 The Company will be entitled to hold the consideration for the Tag Securities payable to any Accepting Shareholder on behalf of any Accepting Shareholder without any obligation to pay interest for so long as the Accepting Shareholder does not execute all of the Tag Along Documents to the satisfaction of the directors.

Miscellaneous

8.13 Any transfer of Tag Securities made by the Accepting Shareholders in accordance with this article 8 will not be subject to any other restrictions on transfer contained in this Agreement. Notwithstanding anything to the contrary herein, as long as the Company has more than one shareholder, any sale of Shares to third parties under the present article 8 shall be subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, which approval shall not be unreasonably withheld.

8.14 If an Accepting Shareholder has served an Acceptance Notice and subsequently becomes an Excluded Person before the transfer of those of his shares that are the subject of the Acceptance Notice, the managers of the Company will be entitled to determine, to either:

- (a) continue with the sale of his Tag Securities subject to changing the price to the price determined by article 8; or
- (b) end the sale of his Tag Securities initiated by such Acceptance Notice in order to commence a new sale process pursuant to article 7.

Art. 9. Drag along.

Drag Along Right

9.1. If the holder of the A Ordinary Shares wishes to sell a Controlling Stake to a New Shareholder and any of its connected persons (together the "Drag Offeror"), the holder of the A Ordinary Shares will have the right (the "Drag Along Right") to require all of the other Shareholders (the "Called Shareholders") to sell and transfer such proportion of each of the Shares, Preference Shares and PECs held by the Called Shareholders as is equal to the proportion which the Shares being transferred by the holder of the A Ordinary Shares represents of the total number of Shares held by the holder of the A Ordinary Shares (the "Called Securities") to the Drag Offeror, or as the Drag Offeror may direct, free from all Encumbrances and together with all rights then attaching to them.

Drag Along Notice

9.2. The Drag Along Right will be exercisable by the holder of the A Ordinary Shares giving written notice of its intention to exercise the Drag Along Right to the Company prior to the transfer of the holder of the A Ordinary Shares's Securities to the Drag Offeror (the "Drag Along Notice"). The Drag Along Notice will specify:

- (a) the Called Securities to be transferred;
- (b) any terms of sale to which Called Shareholders are required to adhere and will enclose copies of the Drag Along Documents (if any) relating to it;
- (c) the identity of the Drag Offeror;
- (d) the proposed price to be paid by the Drag Offeror for each class of the Called Securities; and
- (e) the proposed place, date and time of Drag Completion.

9.3. The Company will send copies of the Drag Along Notice and Drag Along Documents (if any) to each of the Called Shareholders at their address shown on the Company's register of shareholders and require all of them to sell and transfer to the Drag Offeror, or as the Drag Offeror may direct, at Drag Completion all of their Called Securities on the terms set out in the Drag Along Notice.

Price

9.4. The form of consideration and value of such consideration for each class of Called Securities will be the same as that offered for each corresponding class of holder of the A Ordinary Shares's Securities being transferred by the holder of the A Ordinary Shares to the Drag Offeror (the "Called Securities Price"). The Called Securities Price will be expressed net of any transaction costs that are for the account of the holder of the A Ordinary Shares and Called Shareholders

which, in the absence of agreement between the holder of the A Ordinary Shares and a Management Majority otherwise, will be borne by each of the holder of the A Ordinary Shares and Called Shareholders in proportion to his holding of Shares. For the purposes of this article 9.4. A Ordinary Shares will correspond to A1 Ordinary Shares, B Ordinary Shares and C Ordinary Shares and vice versa.

Drag Completion

9.5. Drag Completion will take place on the same date as the date proposed for completion of the sale of the holder of the A Ordinary Shares's Securities unless the holder of the A Ordinary Shares elects otherwise in which case Drag Completion will take place on a date to be specified by the holder of the A Ordinary Shares that is no more than 20 (twenty) Business Days later.

9.6. On or before Drag Completion, each Called Shareholder will deliver duly executed Drag Along Documents in respect of his Called Securities to the Company. Subject always to receipt of the Drag Along Documents, on Drag Completion the Company will pay each Called Shareholder, on behalf of the Drag Offeror, the Called Securities Price due, to the extent only that the Drag Offeror has put the Company in the requisite cleared funds or other form of consideration. Payment to the Called Shareholder will be made to its address on the Company's register of shareholders. The Company's receipt for the Called Securities Price due will be a good discharge to the relevant Drag Offeror who will not be bound to see its application. Pending compliance by the Called Shareholder with the obligations in this article 9, the Company will hold any funds or other form of consideration received from the Drag Offeror in respect of the Called Securities on trust for the defaulting Called Shareholder, without any obligation to pay interest.

Option Shareholders

9.7. If, following the issue of a Drag Along Notice, either: (a) a person becomes a holder of securities issued by the Company pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire securities or the exercise of another right or option or otherwise; or (b) additional securities are issued to an existing shareholder pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire securities or the exercise of another right or option or otherwise (each an "Option Shareholder"), in each case, a Drag Along Notice will be deemed to have been served on the Option Shareholder on the date he acquired such securities and on the same terms as the previous Drag Along Notice. The Option Shareholder will be bound to sell and transfer all the securities so acquired by him to the Drag Offeror, or as the Drag Offeror may direct, and the provisions of this article 9 will apply (with changes where appropriate) to the Option Shareholder as if references to Called Shareholder included the Option Shareholder except that completion of the sale of the securities will take place on such date as the Drag Offeror will determine.

Defaulting Called Shareholders

9.8. If any Called Shareholder does not transfer the Called Securities registered in his name and execute all of the Drag Along Documents (if any), the defaulting Called Shareholder will be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Dragging Shareholders to be his agent to execute, complete and deliver a transfer of those Called Securities in favour of the Drag Offeror, or as he may direct, against receipt by the Company of the consideration due for the relevant Called Securities. The Company's receipt of the consideration will be a good discharge to the Drag Offeror, who will not be bound to see its application. The Company will hold the consideration on trust for the relevant Called Shareholder(s) without any obligation to pay interest. Subject to stamping (where applicable), the managers will without delay register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) will not be questioned by any person. Each Called Shareholder will surrender his share and PEC certificate(s) (or, where appropriate provide an indemnity in respect of it in a form satisfactory to the managers) although it will be no impediment to registration of securities under this article that no share or PEC certificate has been produced. On such surrender or provision and execution of all the Drag Along Documents, the defaulting Called Shareholder(s) will be entitled to the consideration for the Called Securities transferred on his behalf.

9.9. The Company will be entitled to hold the Called Securities Price payable to any Called Shareholder on behalf of the holder of the A Ordinary Shares without any obligation to pay interest for so long as the Called Shareholder does not execute all of the Drag Along Documents to the satisfaction of the directors.

9.10. Subject to article 9.11, unless the holder of the A Ordinary Shares otherwise agrees in writing, any Called Securities held by a Called Shareholder on the date of a Drag Along Notice (and any securities subsequently acquired by an Option Shareholder) notwithstanding any other provisions in these Articles, shall not be transferred otherwise than under this article 9.

Drag Offeror

9.11. The holder of the A Ordinary Shares will be entitled at any time to direct that the Drag Along Right is exercisable by the Drag Offeror at any time after the Drag Offeror becomes a shareholder in substitution for exercise of the same by the holder of the A Ordinary Shares. Such a direction will be given by written notice from the holder of the A Ordinary Shares to the Company. If such direction is made, the provisions of this article 9 will apply with the appropriate changes and Drag Completion will take place no later than 90 (ninety) calendar days after the date of such written notice.

Miscellaneous

9.12. Any transfer of securities made by the holder of the A Ordinary Shares or Called Shareholders in accordance with this article 9 will not be subject to any restrictions on transfer contained in this Agreement. Notwithstanding anything to the contrary herein, as long as the Company has more than one shareholder, any sale of Shares to third parties under

the present article 9 shall be subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, which approval shall not be unreasonably withheld.

Art. 10. Preemption right on share issue.

10.1. Except for any Permitted Issue, no New Shares will be issued to any person unless the Company has offered those New Shares in accordance with and subject to the provisions of articles 10.2 and 10.3 to each of its current Shareholders, other than an Excluded Person, at the same price and in respect of each such Shareholder pro rata to his holding of Shares expressed as a proportion of the total number of Shares, excluding those held by Excluded Persons, in issue immediately prior to the New Issue (his "New Issue Entitlement"). Any New Issue of C Ordinary Shares shall only be issued to those persons set out in clause 7.1(b) (i) to (iv).

Terms of Offer

10.2. An offer of New Shares (not being a Permitted Issue):

(a) will stipulate a period of not less than 14 (fourteen) days and not exceeding 21 (twenty-one) days within which it must be accepted or in default will lapse (a "New Issue Offer Period");

(b) may stipulate that any Shareholder who wishes to subscribe for a number of New Shares in excess of his New Issue Entitlement will in his acceptance state how many additional New Shares he wishes to subscribe for and any New Shares not accepted by other holders will be used to satisfy the requests for additional New Shares pro rata to each requesting Shareholder's New Issue Entitlement;

(c) will, if so directed by the holder of the A Ordinary Shares, stipulate that the issue of any New Shares is subject to a Subscription Condition; and

(d) will be in the same ratio of Securities (as between Shares, Preference Shares and PECs) as the Shareholders hold Securities as at the date of any agreement that may be in place from time to time between Shareholders.

Offer to third parties

10.3. If any New Shares are not taken up pursuant to articles 10.1 and 10.2 (the "Excess New Shares"), the Excess New Shares may be offered by the Company to any person other than its current Shareholders at no lesser price and otherwise on no more favourable terms, except that no Excess New Shares will be issued more than three months after the end of the New Issue Offer Period unless the procedure in articles 10.1 and 10.2 is repeated in respect of those Excess New Shares.

III. Management - Representation

Art. 11. Board of managers.

11.1. The Company is managed by a board of managers consisting of 3 (three) members appointed by a resolution of the Shareholders upon nomination by the holder of the A Ordinary Shares. The holder of the A Ordinary Shares shall, at any time, be

entitled to nominate by notice in writing to the Company a candidate for the appointment or replacement of any of the managers. The shareholders shall cast their votes in a general meeting of Shareholders of the Company to effect the appointment of the candidates so nominated.

11.2. A majority of the managers shall at all times be Luxembourg resident individuals.

11.3. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

11.4. Any appointment or removal shall, unless the contrary intention appears, take effect from the date it is decided by a general meeting of Shareholders of the Company in writing or, as the case may be, such other effective date as may have been agreed. If a directorship becomes vacant before the expiry of its term, the remaining managers may, on a temporary basis, and at the proposal of the Shareholder entitled to present candidates for the replacement of such manager in accordance with article 11.1. temporarily fill the vacancy until such Shareholder has nominated a candidate to be appointed as successor of such manager (and such nomination has been effected by a general meeting of Shareholders the Company in accordance with article 11.1.).

Art. 12. Powers of the board of managers.

12.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

12.3. No decision of the Board regarding the following actions shall be approved without the express approval of the holder of the A Ordinary Shares:

(i) The appointment or removal of any director to or from any committee of the Board (including any audit committee) or the establishment of terms of reference for any such committee of any Group Company.

(ii) The acquisition (whether by purchase, subscription or otherwise) by any Group Company of any share capital or loan capital of, or the entry into by any Group Company or any partnership or joint venture arrangement with, any body corporate (other than another Group Company).

(iii) Any material alteration (including cessation) to the general nature of the business of any Group Company.

(iv) The establishing of any new overseas branch, agency, trading establishment or business of a Group Company or the closure of any such branch, agency, trading establishment or business of a Group Company.

(v) The doing by any Group Company of any act or thing outside the ordinary course of the business carried on by it.

(vi) The disposal by any Group Company (otherwise than in accordance with any relevant capital disposals forecast in the annual budget of the Company in the agreed form for the relevant financial period) of any asset of a capital nature having a book or market value greater than £500,000. (five hundred thousand)

(vii) The sale or other disposal (whether by one transaction or a series of related transactions) of the whole or substantially the whole of the assets or undertakings of the Group.

(viii) The making by any Group Company of any application or submission of any business plan to any person with a view to attracting additional or substitute finance for the Group or any part of it.

(ix) The transfer of any shares in the capital of any Group Company (other than the Company) other than to another Group Company.

(x) The dealing in any way by a Group Company (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business.

(xi) The entry into by any Group Company of any new borrowing facility, the variation of the terms of any borrowing facilities or the issue or redemption of any loan capital prior to its due date, except that this paragraph shall not apply to (i) individual or aggregate borrowings during any financial year of less than £500,000 (five hundred thousand) or (ii) borrowings between members of the Group or to loan capital issued by one Group Company to another Group Company.

(xii) The entry by any Group Company into capital commitments (which for this purpose shall include hire purchase, leasing, factoring and invoice discounting commitments) exceeding £500,000 (five hundred thousand) in the case of any individual item or exceeding an aggregate of £1,000,000 (one million) in any one financial year of the applicable Group Company but excluding those set out in the statement of projected capital expenditure included in the Annual Business Plan for the relevant financial period which do not exceed £1,000,000 (one million).

(xiii) The making by any Group Company of any loan or advance or give any credit (other than credit given in the normal course of trading, loans to employees in the normal course not exceeding £10,000 (ten thousand) to any one employee or £50,000 (fifty thousand) in aggregate and loans made to other Group Companies).

(xiv) The entry into by any Group Company of any commitment or arrangement which is material to the business of the Group, and a commitment or arrangement shall be deemed to be material if it exceeds the amount budgeted for it in the Angel Operating Group's budget or forecasts (as agreed by the Angel Bidco Board) by an amount in excess of 10 (ten) per cent of that budgeted or forecasted.

(xv) Materially alter the terms of trade with the top 25 (twenty five) suppliers of the Angel Operating Group.

(xvi) The making of any payment by any Group Company otherwise than on an arm's length basis (including charitable and political donations of more than £10,000 (ten thousand) in any financial year of the Company).

(xvii) The adoption of or any amendment to the Annual Business Plan.

(xviii) The entry by any Group Company into any lease, contract, memorandum or other agreement for the licence, lease, sale or purchase of land or real property requiring expenditure by the Group in excess of £500,000 (five hundred thousand) or of £1,000,000 (one million) in any one financial year (in any case unless already specifically provided for in the Annual Business Plan for such financial year).

(xix) The giving by any Group Company of any guarantee, suretyship or indemnity exceeding £500,000 (five hundred thousand) in total (other than in relation to the supply of goods or services in the normal course of trading) or the creation or issue by any Group Company of any debenture, mortgage, charge, lien or other security (other than liens arising in the course of trading and other than in respect of the Finance Documents).

(xx) The entry by any Group Company into any contract or arrangement (including mortgages or charges) which is unusual, onerous or otherwise outside the normal course of trading of the relevant Group Company.

(xxi) Changing the terms of employment of any Manager (including the terms and amount of his/her bonus or other remuneration, termination or dismissal).

(xxii) The entry by any Group Company into any collective bargaining or similar agreement with any trade union or employee body or the variation in any material respect of the terms of such an agreement.

(xxiii) The establishment of any pension, profit sharing, bonus or incentive scheme for employees of any Group Company or the variation of the terms of such a scheme (except variations which are purely of a routine and/or administrative nature) other than commission schemes or arrangements for employees engaged in the retail operations of a Group Company.

(xxiv) The entry by any Group Company into any new, or the agreement by any Group Company to any material amendment or variation to, or waiver of any term of, any existing, agreement, commitment or understanding with any shareholder or director of the Company or any person connected with such a shareholder or director.

(xxv) The initiation and the subsequent conduct by any Group Company of any litigation, arbitration or mediation proceedings except for (a) debt collection conducted in the normal course of trading or (b) proceedings where the amount claimed does not exceed £250,000 (two hundred fifty thousand).

(xxvi) The entry into termination or renewal on varied terms (save as to premium) of directors and officers' insurance for the Company, its directors and officers.

(xxvii) The termination or variation of the terms of the Key Man Policy.

(xxviii) The engagement of advisers (other than advisers in relation to matters within the normal course of trading) by any Group Company.

(xxix) Any change of bankers to any Group Company, or the terms of the mandate given to such bankers in relation to the accounts of any Group Company.

(xxx) The entry into by any Group Company with any person (other than another Group Company) of negotiations concerning any of the matters set out in this article 12.3 or the entry into by any Group Company of any agreement or other commitment to do any of the things referred to in this article.

(xxxi) The agreement by any Group Company to any variation or modification to, or waiver of any right or claim under, any of the agreed form documents (and these Articles) including the Finance Documents.

Art. 13. Board meetings. Conduct of meetings

13.1. The Board shall meet as necessary but in any case quarterly, or at such other frequency as the managers shall agree in writing, and shall also meet at the request of any individual manager.

13.2. At least two Business Days' notice, or such other period as the managers shall agree in writing, of each meeting of the Board shall be given to each manager. The notice shall be accompanied by an agenda setting out in such reasonable detail as may be practicable the matters to be resolved at the meeting. A breach of this article shall not affect the validity of any meeting of the Board that has otherwise been validly convened, provided that all managers entitled to attend were present or represented. This notice may be waived if all managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting, or if they waive their right to be present in writing. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

13.3. At a meeting of the Board, each manager may be represented by another manager, in each case as evidenced by a valid power of attorney to that effect, provided that at least two managers are present in person at the meeting of the Board.

13.4. The meetings of the Board will be held in Luxembourg. Notwithstanding the foregoing sentence, resolutions by the Board may be adopted in accordance with articles 13.11 and 13.12.

13.5. Minutes shall be kept of the meetings of the Board by a person to be designated by the managers. All minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the managers and shall be signed by the chairperson of the meeting as evidence thereof. The Board shall provide the holder of the A Ordinary Shares and each of the Managers (whilst they remain Shareholders) with a copy of the minutes of the meeting of the Board as soon as practicable and in any event within 10 (ten) Business Days of the date of the relevant meeting of the Board.

Quorum

13.6. The quorum for the transaction of business at meetings of the Board shall be two managers, present in person or represented at the meetings of the Board by another manager, as evidenced by a valid power of attorney to that effect, at the meeting in Luxembourg. If a quorum is not present at a meeting of the Board at the time when any business is considered, no resolutions shall be adopted. Any manager may require that the meeting be reconvened. The provisions of article 13.2 and the quorum requirements set out in this article shall apply to such reconvened meeting.

Resolutions

13.7. Unless otherwise set out in these Articles, all resolutions of the Board shall require the approval of the majority of the managers present or represented.

13.8. Subject to the rules contained in the Law, a resolution in writing signed by all the managers shall be valid and have effect as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolution may be contained in one document or in several documents, each stating the terms of the resolution accurately and signed by one or more managers. The date of such resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

13.9. A meeting of the managers may consist of a telephone or video conference between managers or their representatives, some or all of whom may be in different places, provided that (i) at least two managers are present in Luxembourg, and (ii) each manager or representative who participates is able at such conference:

(a) to hear each of the other participating managers or their representatives addressing the meeting; and

(b) to address all of the other participating managers or their representatives simultaneously by conference telephone or by any other form of communications equipment or by a combination of those methods.

A quorum is deemed to be present if the above conditions are satisfied in respect of at least the number of managers or their representatives required to form a quorum.

13.10. A manager or his representative may vote as manager on any resolution concerning any matter in which he has, directly or indirectly, a financial or commercial interest, provided that the manager has (i) disclosed to the other manager the nature and extent of such interest; (ii) and is not using his powers or voting rights for a purpose which he knew to be contrary to the corporate interest of the Company, for his personal benefit or for the benefit of other companies or undertakings in which he is directly or indirectly interested, and, if he votes, his vote shall be counted and he shall be counted in the quorum when that resolution or matter is under consideration.

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of any two (2) managers or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.2 of these Articles.

Art. 15. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 16. Indemnification of the managers.

16.1. The members of the Board are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

16.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

16.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. General meetings of shareholders and Circular resolutions

Art. 17. Powers and Voting rights.

17.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

17.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

17.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

17.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 18. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

18.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

18.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

18.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

18.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

18.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

18.6. Unless otherwise set out herein, resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

18.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

18.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

18.9. No resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company regarding the following actions shall be approved without the express approval of the holder of the A Ordinary Shares:

(i) Any alteration of the financial year end of any Group Company or (except insofar as is necessary to comply with accounting practices generally accepted in the United Kingdom) of the accounting policies, bases, methods or practices of any Group Company.

(ii) Any change in the auditors of any Group Company.

(iii) Any amendment to the constitutional documents of any Group Company.

(iv) The appointment or removal from office of any director of any of the Group Companies or the appointment by any such director of an alternate (subject to any requirement of the laws of any jurisdiction applying to the relevant Group Company).

(v) The declaration or distribution of any dividend or other payment (whether in cash or in specie) out of the distributable profits or reserves of any Group Company (other than to another Group Company) or the reduction of any other reserve of any Group Company.

(vi) The solvent liquidation, winding-up or dissolution of any Group Company.

(vii) Any step being taken to place any Group Company into administration (whether by the filing of an administration application, a notice of intention to appoint an administrator or a notice of appointment), any proposal by a Group Company or its directors of, or the entry by any Group Company into, any arrangement, scheme, moratorium, compromise or composition with the creditors of such Group Company (whether under Part 1 Insolvency Act 1986 (England and Wales) or otherwise) or the application for an interim order under Part 1 Insolvency Act 1986 (England and Wales), or any invitation by a Group Company or its directors to appoint a receiver or administrative receiver over all or any part of the assets or undertaking of any Group Company.

(viii) Any variation in the issued share capital (or the rights attaching to it or any class of it) of any Group Company (other than pursuant to the exercise of subsisting rights) or the creation of any options or other rights to subscribe for or to convert into shares in such a company or the variation of, or the exercise of any discretion in relation to, the terms of issue of shares in any Group Company.

(ix) the merger with any body corporate (other than another Group Company)

18.10 No amendment, change or addition to these Articles which increases the liability or potential liability or widens the scope of any restrictions or affect the rights or entitlements of the C Ordinary Shares shall be effective or binding on any Shareholders unless approved by a majority of the holders of C Ordinary Shares.

18.11 No amendment, change or addition to these Articles which increases the liability or potential liability or widens the scope of any restrictions or affect the rights or entitlements of the B Ordinary Shares but does not increase the liability or potential liability or widen the scope of any restrictions or affect the rights or entitlements of the A Ordinary Shares to the the same extent, shall be effective or binding on any Shareholders unless approved by a majority of the holders of B Ordinary Shares.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 19. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

19.1. The financial year begins on the first (1) of February and ends on the thirty-first (31) of January of the following year.

19.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

19.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

19.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 20. Independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé).

20.1. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), when so required by law.

20.2. The shareholders appoint the independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be re-elected.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

21.2 The Company will, before the application of any profits to reserves or for any other purpose, other than any statutory reserves which may be required under the Law, accrue to the holders of the Preference Shares from time to time in issue a fixed cumulative preferential cash dividend at the Preference Share Dividend Rate on the Subscription Price of each Preference Share (the "Preference Share Dividend"). The Preference Share Dividend will be rolled-up in arrears on each 12 (twelve) month anniversary of the Adoption Date (a "Rolled-up Preference Share Dividend"). Commencing on each such 12 (twelve) month anniversary the Preference Share Dividend will accrue at the Preference Share Dividend Rate on both the Subscription Price and the aggregate of all Rolled-up Preference Share Dividends (if any) as if the Subscription Price had been increased by an amount equal to the aggregate of all previous Rolled-up Preference Share Dividends.

21.3. The Company may determine to distribute all or any part of the balance of the profits in respect of any financial year after the allocation to any statutory reserves under the Law and after the accrual of the Preference Share Dividend amongst the holders of the Shares equally as if the A Ordinary Shares, the A1 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares and the C Ordinary Shares constituted one class of shares according to the number of A Ordinary Shares, A1 Ordinary Shares, B Ordinary Shares and C Ordinary Shares held by them respectively.

21.4. Any Arrears in relation to each Preference Share, calculated down to and including the date of actual payment, will be due and payable on the dates stipulated, despite the fact that they are expressed to be, and will in the event of their not being paid be, "cumulative" to the extent not paid when due. The Arrears due and payable on such dates will without any resolution of the managers or the Shareholders become a debt due from and immediately payable by the Company to the Preference Shareholders entitled to the dividends, subject to there being profits out of which they may lawfully be paid.

21.5. The interest rate accruing on the Preference Shares may not be varied without the consent in writing of the holder of the A Ordinary Shares and the Management Majority (whilst any Managers continue to hold any Preference Shares).

21.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and in accordance with the order of priority set out under article 21.1 above:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

22.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital, including the express approval of the holder of the A Ordinary Shares. The Shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

22.2. Subject to articles 22.3. and 22.4. below, on a winding up of the Company or on a reduction or return of capital, the assets of the Company remaining after payment of its debts and liabilities and of the costs, charges and expenses of the winding up or reduction or return of capital or upon a sale of the entire issued share capital of the Company or a Business Sale or a Listing (but only where such Listing is a secondary offering of Securities) the net sale proceeds will be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, in paying to the holders of the PECs a sum equal to the Subscription Price on each PEC and the Arrears on each PEC calculated down to and including the date of payment or, if there are insufficient assets for such payment in full, pro rata to each person's holding of PECs;

(b) second, in paying to the holders of the Preference Shares a sum equal to the Subscription Price on each Preference Share and the Arrears on each Preference Share calculated down to and including the date of payment or, if there are insufficient assets for such payment in full, pro rata to each person's holding of Preference Shares;

(c) third, in distributing the balance amongst the Shareholders, in proportion to the number of Shares held by them and as if they were all holders of Shares of the same class until the holder of A Ordinary Shares has received net proceeds equal to 3.5 (three point five) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares;

(d) fourth, if the holder of A Ordinary Shares has received net proceeds equal to 3.5 (three point five) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares, in distributing the balance amongst the holders of the A Ordinary Shares, A1 Ordinary Shares and B Ordinary Shares (for the purposes of this article 22, together the "Investment Shares") on the one hand and the holders of the C Ordinary Shares on the other hand in the ratio of the X Percentage: the C Percentage until the holder of A Ordinary Shares has received net proceeds equal to 4.0 (four) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares; and

(e) finally, if the holder of A Ordinary Shares has received net proceeds equal to 4.0 (four) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares, in distributing the balance amongst the holders of the Investment Shares on the one hand and the holders of the C Ordinary Shares on the other hand in the ratio of the Y Percentage: the D Percentage,

where:

(i) "C Percentage" (relating to the C Ordinary Shares) is a percentage equal to: 100 (one hundred) minus the X Percentage;

(ii) "D Percentage" (relating to the C Ordinary Shares) is a percentage equal to: 100 (one hundred) minus the Y Percentage;

(iii) "X Percentage" (relating to the Investment Shares) is a percentage equal to: the total number of Investment Shares in issue on the date of return of proceeds divided by the total number of Shares in issue on the date of return of proceeds multiplied by 100 (one hundred) minus 2.5 (two point five); and

(iv) "Y Percentage" (relating to the Investment Shares) is a percentage equal to: the total number of Investment Shares in issue on the date of return of proceeds divided by the total number of Shares in issue on the date of return of proceeds multiplied by 100 (one hundred) minus 5 (five).

VII. General provisions

23.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

23.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

23.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

23.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 7,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

AIF VII Euro Holdings, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans,

Ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 17 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Jewel Holdco S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 021, constituée par acte du notaire soussigné le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 2 janvier 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A titre préliminaire, il est noté que par acte reçu par devant le notaire instrumentant, le 22 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 8 du 2 janvier 2013, la Société a été constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement souscrit par AIF Euro Holdings VII, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, mentionné comme l'associé unique de la Société.

Cependant, il apparaît que les informations relatives à l'associé unique étaient incorrectes et que le nom correct de l'associé unique de la Société est AIF VII Euro Holdings, L.P., prémentionné, ce qui est reconnu par les soussignés.

Ensuite, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling;
- 2) Réduction de la valeur nominale des parts sociales et par conséquent augmentation du nombre de parts sociales;
- 3) Création de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et de Parts Sociales de Préférence dans le capital de la Société;
- 4) Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel, à cinq cent trente mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 530.821,29) représenté par deux million cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale de un pence (GBP 0.01) chacune, par émission de un million quarante mille quatre (1.040.004) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale d'un Pence (GBP 0.01) chacune, libérées par des apports en numéraire et en nature;
- 5) Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
- 6) Refonte totale des statuts de la Société;
- 7) Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling pour le ramener de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.821,25) représentés par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) d'une valeur nominale de zéro point huit six cinq sept Livres Sterling (GBP 0,8657) chacune, sur base du taux de conversion officiel publié sur le site internet de la BCE le 14 mars 2013 où un (1) Euro correspond à zéro point huit six cinq sept Livres Sterling (GBP 0,8657).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire la valeur nominale par part sociale à un Pence (GBP 0,01), et par conséquent d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq (1.082.125).

Le capital social actuel sera donc de dix mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.821,25) représenté par un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq (1.082.125) parts sociales avec une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer des Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et des Parts Sociales de Préférence dans le capital de la Société, et décide que les un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq (1.082.125) de parts sociales existantes seront des Parts Sociales Ordinaires de catégorie A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.821,25), représentés par un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq (1.082.125) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A, à cinq cent trente mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 530.821,29), représenté par deux million cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale de un pence (GBP 0.01) chacune, par émission de un million quarante mille quatre (1.040.004) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale d'un pence (GBP 0.01) chacune, libérées par un apport en numéraire et en nature, selon les modalités suivantes;

Les parts sociales nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

1) Un million trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.039.995) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A sont souscrites et entièrement libérées par AIF VII Euro Holdings, L.P., prénommé, pour un prix d'un million trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.039.995) entièrement libéré par apport en nature d'une partie de créance contre la Société, dont dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-quinze Pence (GBP 10.399,95) seront affectés au capital social de la Société et un million vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et cinq Pence (GBP 1.029.595,05) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

2) Cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence sont souscrites et entièrement libérées par AIF VII Euro Holdings, L.P., prénommé, pour un prix de Cinquante million neuf cent soixante mille Livres Sterling (GBP 50.960.000) par apport en nature d'une partie de créance contre la Société, dont cinq cent neuf mille six cent Livres Sterling (GBP 509.600) seront affectés au capital social de la Société et cinquante million quatre cent cinquante mille quatre cent Livres Sterling (GBP 50.450.400) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

La preuve de l'existence et de la valeur de la créance au point 1) et 2) a été rapportée au notaire soussigné.

3) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301133, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

4) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301136, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

5) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301138, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

6) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301140, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

7) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301143, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

8) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301146, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

9) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301150, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

10) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301155, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

11) Une (1) Part Sociale Ordinaire de catégorie A est souscrite et entièrement libérée par AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, une société du Delaware, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301159, entièrement libérée par un apport en numéraire d'une Livre Sterling (GBP 1), dont un Pence (GBP 0.01) sera alloué au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-neuf Pence (GBP 0,99) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

En conséquence, AP Jewel Holdings (EH-1) LLC, AP Jewel Holdings (EH-2) LLC, AP Jewel Holdings (EH-3) LLC, AP Jewel Holdings (EH-4) LLC, AP Jewel Holdings (EH-5) LLC, AP Jewel Holdings (EH-6) LLC, AP Jewel Holdings (EH-7) LLC, AP Jewel Holdings (EH-8) LLC et AP Jewel Holdings (EH-9) LLC, prénommés, représentés par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu de procurations signées le 17 mars 2013, participent à l'assemblée générale extraordinaire de la Société et votent sur les résolutions suivantes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lire comme suit:

« Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq cent trente mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 530.821,29), représenté par deux million cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5.2 Il peut être procédé à une augmentation ou à une diminution du capital social à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique ou des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

«Définitions.

«Admission à la Cote» désigne l'admission de tout ou partie du capital social de la Société ou de toute autre Société du Groupe, ou l'octroi de l'autorisation de négocier lesdites valeurs mobilières, sur une bourse de placement reconnue ou dans le cadre de toute offre publique d'échange dans la perspective de générer des liquidités correspondant aux valeurs mobilières à coter, et la prise d'effet de cette admission ou autorisation.

«Angel Bidco» désigne Jewel UK Bidco Limited, une société de droit anglais et gallois immatriculée sous le numéro 08306313 et dont le siège social est sis au 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS.

«Arriérés» désigne, relativement aux Parts Sociales de Préférence, l'ensemble des charges à payer, créances échues, montants en souffrance et arriérés de dividende, coupons ou autres montants dus au titre de ou, de toute autre manière, en relation avec la valeur mobilière correspondante, qu'ils soient ou non acquis ou déclarés et que la Société ait ou non disposé, à tout moment, de bénéfices distribuables suffisants pour verser ledit coupon ou dividende (selon le cas) ou tous autres montants, ainsi que tous les intérêts et autres montants dus.

«Associés Éligibles» désigne tous les associés autres que: (i) l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe; (ii) le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et (iii) les Personnes Exclues.

«Associés» désigne le détenteur de Parts Sociales ou de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant.

«Bad Leaver» désigne un Gérant qui devient un Salarié Sortant pour toute raison autre que l'une des raisons stipulées à l'article 7.3.

«Business Plan Annuel» désigne le business plan annuel adopté par le Conseil d'Angel Bidco.

«Capital Totalelement Dilué» désigne le nombre de Parts Sociales en circulation reposant sur l'hypothèse que toutes les valeurs mobilières ou tous les droits échangeables ou convertibles en vue de la souscription de Parts Sociales au prix de conversion en vigueur dans le cadre d'un plan d'options de souscription à des parts sociales ont été effectivement échangés, convertis ou exercés moyennant le prix d'échange, de conversion ou de souscription desdites valeurs mobilières ou desdits droits à la date de calcul correspondante.

«Cession d'Entreprise» désigne la vente de la totalité, ou pratiquement, de l'entreprise, des actifs et de l'activité du Groupe, que ce soit dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions.

«Cession» désigne la vente de toute partie du capital social de la Société à une ou plusieurs personnes agissant de concert et qui résulterait du Contrôle exercé sur la Société par ladite ou lesdites personnes.

«Cessionnaire Autorisé» désigne, relativement à un Associé, tout prêteur au bénéfice duquel des Valeurs Mobilières ont été nanties à titre de garantie ainsi que ledit prêteur qui réalise une saisie-exécution en vertu de ladite garantie, et dans le cas d'un Gérant ou de toute autre personne physique, les Membres de sa Famille ou, dans le cas d'une société, tout autre membre de son Groupe ou l'une de ses Sociétés Affiliées, ou en cas du porteur des Parts Sociales Ordinaires A ou des Parts Sociales Ordinaires A1:

- (a) Un autre membre du Groupe ou toute Société Affiliée;
- (b) Tout associé, partenaire, participant, gérant ou conseil (ou un employé de ce gérant ou conseil);
- (c) tout Fonds d'investissement géré ou conseillé par le même gérant ou conseil du porteur de Parts Sociales Ordinaires A ou des Parts Sociales Ordinaires A1 ou toute Société Affiliée de ce gérant ou conseil;
- (d) tout trustee ou nommée ou custodian du porteur de Parts Sociales Ordinaires A ou des Parts Sociales Ordinaires A1 ou de tout autre cessionnaire sous les sous-paragraphes (a) à (c); ou
- (e) toute autre personne avec le consentement de la Majorité Dirigeante.

«Comité des Rémunérations» désigne le comité des rémunérations désigné par le Conseil d'Angel Bidco conformément à toute éventuelle convention entre les Associés.

«Condition de Souscription» désigne une condition selon laquelle tout Associé qui souscrit de Nouvelles Parts Sociales souscrit également le même ratio de titres de créances que le détenteur de Parts Sociales Ordinaires A.

«Conseil d'Angel Bidco» désigne le conseil de gérance d'Angel Bidco tel que constitué, le cas échéant, ou les gérants présents à une réunion des gérants où un quorum est réuni.

«Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société, le cas échéant.

«Contrôle» désigne, relativement à une entité, la capacité d'une personne à veiller à ce que les activités de ladite entité soient déployées conformément à ses exigences, et une personne sera réputée disposer du Contrôle sur une entité si ladite personne détient ou est habilitée à acquérir la majorité du capital social émis ou des droits de vote au sein de ladite entité ou dispose de la possibilité de contrôler la composition du conseil de gérance ou de l'organe de décision de ladite entité, et tout terme dérivé ou toute référence à «Contrôlant» ou «Contrôlé» sera interprété en conséquence.

«Date d'Adoption» désigne la date d'adoption des présents Statuts par la Société.

«Date d'Entrée en Fonction» désigne la date de prise d'effet du mandat du Gérant auprès de la Société du Groupe correspondante.

«Date de Fin» désigne

relativement à un Salarié Sortant, l'une des conditions applicables suivantes:

- (a) en cas de révocation du mandat de Gérant à l'initiative de l'employeur avec préavis, la date d'expiration du préavis; ou
- (b) en cas de résiliation d'un contrat de travail à l'initiative de l'employeur et de paiement du préavis, en lieu et place de la réalisation dudit préavis, la date de notification de l'avis de résiliation; ou
- (c) en cas de décès d'un Gérant, la date de son décès; ou
- (d) dès lors que le Gérant concerné est un dirigeant ou un consultant non salarié, la date de résiliation de son contrat de services avec la Société du Groupe concernée; ou
- (e) dans tout autre cas, la date de fin du contrat de travail.

«Date de Révocation» désigne la date de remise ou de réception par un Gérant de la notification de révocation du mandat de Gérant.

«Documents de la Cession Conjointe» désigne un formulaire de transfert de titres, un formulaire d'indemnisation pour perte de part sociale/de certificat PEC, un contrat de vente, un formulaire d'acceptation, un acte d'adhésion et tous autres documents requis par l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe qu'il incombe aux Associés Cessionnaires Conjointes de signer.

«Documents de Sortie Conjointe» désigne un formulaire de transfert de titres, un formulaire d'indemnisation pour perte de certificat d'action, un contrat de vente, un formulaire d'acceptation, un acte d'adhésion et tous autres documents y afférents requis par les Associés soumis à l'Obligation de sortie Conjointe qu'il incombe aux Associés Convoqués de signer.

«Documents Financiers» désigne les documents financiers pertinents afférents au financement de la dette du Groupe (autrement que par les Associés).

«Émission Autorisée» désigne une Émission pour Acquisition, une Émission Réserve aux Salariés ou une Émission de Sauvetage.

«Émission de Sauvetage» désigne
une Nouvelle Émission:

- (a) en présence d'un cas de défaillance persistante et/ou d'un défaut de paiement comme en atteste un document financier et dès lors qu'il peut être remédié au dit cas de défaillance par l'émission de valeurs mobilières et qu'il n'y a pas été remédié; ou

(b) dès lors que, de l'avis du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, il existe une probabilité raisonnable de survenance dudit cas de défaillance et que l'émission de valeurs mobilières est nécessaire aux fins d'éviter la survenance dudit cas de défaillance

«Émission pour Acquisition» désigne une Nouvelle Émission au bénéfice d'une ou de plusieurs tierces parties à des conditions équitables et de bonne foi en contrepartie (totale ou partielle) de l'acquisition par une Société du Groupe d'actions, de parts sociales, d'actifs, d'activités ou d'entreprises appartenant aux dites tierces parties et ce, aux conditions approuvées par le Conseil et le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A.

«Émission Réservée aux Salariés» désigne une Nouvelle Émission qui, avec le consentement du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, est réservée aux Salariés de toute Société de Groupe.

«Entreprise» désigne l'activité du Groupe d'Exploitation d'Angel déployée à la Date d'Adoption.

«Fonds d'Investissement» désigne toute personne détenant des parts sociales (y-compris un intérêt bénéficiaire dans des parts sociales) dans la Société pour des fins d'investissement et qui n'est pas ou n'a pas été un Salarié ou Cessionnaire Autorisé d'un Salarié.

«Gérant» désigne les détenteurs des Parts Sociales B et/ou des Parts Sociales C.

«Good Leaver» désigne un Gérant qui devient un Salarié Sortant pour une ou plusieurs des raisons stipulées à l'article 7.3 ci-dessous.

«Groupe d'Exploitation d'Angel» désigne les filiales directes et indirectes d'Angel Bidco et la Société du Groupe d'Exploitation d'Angel désigne l'une quelconque de celles-ci.

«Groupe» désigne la Société et ses filiales, le cas échéant, et les termes «Société du

«Jour Ouvré» désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) d'ouverture des banques pour affaires (autres qu'exclusivement pour les opérations de négociation et de règlement en euros) à Londres.

«Loi» désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

«Majorité Dirigeante» désigne les détenteurs d'une majorité des Parts sociales Ordinaires B et des Parts sociales Ordinaires C (au même titre que s'il s'agissait d'une seule et même catégorie de parts sociales).

«Membres de la Famille» désigne, relativement à un Gérant ou au détenteur de Parts Sociales A1, tout époux ou épouse, descendance en ligne directe par filiation naturelle ou adoptive et/ou beaux-enfants (y compris tous les trusts familiaux).

«Nouvel Associé» désigne une personne ne détenant pas, ou dont les personnes apparentées ne détiennent pas, de parts sociales au capital de la Société à la Date d'Adoption, et aux fins de la présente définition les Cessionnaires Autorisés du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A ne sont pas de Nouveaux Associés.

«Nouvelle Émission» désigne une émission ou un octroi (selon le cas) de Nouvelles Parts Sociales.

«Nouvelles Parts Sociales» désigne les parts sociales au capital de la Société ou les droits de souscription ou de conversion y afférents que la Société, en tout état de cause, propose d'émettre ou d'octroyer (selon le cas) après la Date d'Adoption.

«Obligation de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.

«Participation de Contrôle» désigne plus de 50 (cinquante) pour cent du nombre des Parts Sociales.

«Parts Sociales B» désigne conjointement les Parts Sociales Ordinaires de catégorie B et les Parts Sociales de Préférence.

«Parts Sociales de Préférence» désigne les parts sociales de préférence cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune dans le capital social de la Société.

«Parts Sociales» désigne des Parts Sociales Ordinaires A, des Parts Sociales Ordinaires A1, des Parts Sociales Ordinaires B et des Parts Sociales Ordinaires C.

«PEC» désigne les preferred equity certificates émis, le cas échéant, par la Société.

«Personne Exclue» désigne

(a) une personne ayant adressé ou étant réputée avoir adressé un Avis de Cession ainsi que ses Cessionnaires Autorisés; ou

(b) un Salarié Sortant et ses Cessionnaires Autorisés; ou

(c) un Salarié ayant adressé ou reçu une notification de résiliation de son contrat de travail conclu avec une Société du Groupe et ses Cessionnaires Autorisés;

étant entendu, en tout cas, que le Trust d'Actionariat Salarié n'est pas une Personne Exclue si d'autres personnes en sont les bénéficiaires.

«Police Homme Clé» désigne la police d'assurance de Justin Stead existant à la date des présents Statuts.

«Prix de Souscription» désigne la somme libérée ou créditée à ce titre sur une Part Sociale ou une Part Sociale de Préférence (selon le cas), y compris le montant total de toute prime d'émission de ladite Part Sociale ou Part Sociale de Préférence (selon le cas) (que ladite prime soit ou non appliquée par la suite à toute fin).

«Prix Fixé» a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.7.

«Produits Totaux» a la signification qui lui est attribuée à l'article 22.

«Proportion Non Acquise» désigne un pourcentage égal à 100 (cent) pour cent minoré de la Proportion Acquise.

«Proportion Acquise» désigne un pourcentage égal à:

(a) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient au plus tard à la date du premier anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction correspondante (le «Premier Anniversaire»), zéro pour cent;

(b) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient dans les 36 (trente-six) mois suivant le Premier Anniversaire mais avant le quatrième anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction (le «Quatrième Anniversaire»), le montant de ses Parts Sociales Ordinaires C correspondant à une proportion de 75 (soixante-quinze) pour cent du montant total des Parts Sociales Ordinaires C détenues par le Gérant concerné calculé comme suit:

$X / 36$

où «X» est égal soit à trente-six (36) mois, soit au nombre de mois de calendrier complets s'étant écoulé entre le Premier Anniversaire et la Date de Révocation du Gérant, selon la période la moins longue (ou toute proportion supérieure que le Comité des Rémunérations est libre de fixer à son entière discrétion); ou

(c) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient postérieurement au Quatrième Anniversaire mais préalablement à la Sortie effective, le montant de ses Parts Sociales Ordinaires C correspondant à une proportion de 75 (soixante-quinze) pour cent du montant total des Parts Sociales Ordinaires C détenues par le Gérant concerné.

A la date de Sortie effective, sous réserve que le Gérant ne soit pas un Salarié Sortant, ses Parts Sociales Ordinaires C seront réputées lui être acquises à 100 (cent) pour cent.

«Proportion Non Acquise B» désigne un pourcentage égal à, soit:

(a) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient au plus tard à la date du premier anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction pertinente, 100 pour cent de ses Parts Sociales B;

(b) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient postérieurement à la date du premier anniversaire mais au plus tard à la date du second anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction pertinente, 75 pour cent de ses Parts Sociales B;

(c) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient postérieurement à la date du deuxième anniversaire mais au plus tard à la date du troisième anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction pertinente, 50 pour cent de ses Parts Sociales B;

(d) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient postérieurement à la date du troisième anniversaire mais au plus tard à la date du quatrième anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction pertinente, 25 pour cent de ses Parts Sociales B; et

(e) pour un Salarié Sortant dont la Date de Révocation intervient postérieurement à la date du quatrième anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction pertinente, zéro pour cent de ses Parts Sociales B.

«Réalisation de la Cession Conjointe» désigne le lieu, la date et l'heure de réalisation proposée pour la cession des Valeurs Mobilières Cédées Conjointement conformément à l'Avis de Cession Conjointe.

Salarié» désigne un gérant, un salarié ou un consultant de toute Société du Groupe. Salarié Sortant» désigne le Gérant:

(a) qui cesse d'être un salarié ou un consultant d'une Société du Groupe ou auprès d'une Société du Groupe et qui, en tout état de cause, cesse d'être un salarié ou un consultant de ou auprès de toute autre Société du Groupe; ou

(b) qui est déclaré en faillite.

«Société Affiliée» désigne, relativement à une personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou sous Contrôle commun avec ladite personne (et, dans le cas d'un fonds, toute autre personne qui est gérée par, gère ou est sous gestion commune avec ladite personne).

«Sortie» désigne une Cession, la Cession d'une Entreprise ou une Admission à la Cote.

«Statuts» désigne les présents statuts de la Société, dans leur version modifiée, le cas échéant.

«Sûreté» désigne une participation ou valeur mobilière de toute personne (y compris tout droit d'acquisition, option ou droit de préemption) ou tout gage, garantie, nantissement, privilège, hypothèque, engagement, droit de rétention ou tout autre contrat ou accord constitutif de sûreté.

«Taux de Dividende des Parts Sociales de Préférence» désigne un taux annuel de 12 (douze) pour cent dû sur une base journalière et calculé sur la base de 365 jours par an.

«Trust d'Actionariat Salarié» désigne un trust constitué avec le consentement du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A dont les principaux bénéficiaires sont des Salariés.

«Valeurs Mobilières» désigne toute Part Sociale, toute Part Sociale de Préférence ou tout PEC et tout droit (sous quelque forme que ce soit) d'acquisition d'une Part Sociale, d'une Part Sociale de Préférence ou d'un PEC, par voie de souscription, de conversion, d'échange ou de toute autre manière que ce soit, chacune étant une «Valeur Mobilière».

«Valorisation Trimestrielle Apollo» désigne la valorisation trimestrielle la plus récente de la Société élaborée par les sociétés affiliées d'Apollo Global Management, LLC aux fins de l'élaboration de son rapport 10-Q qui sera déposé auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission) américaine.

I. Raison sociale - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Raison sociale. La raison sociale de la société est «Jewel HoldCo S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et en particulier par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, dans sa version modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg. Il peut être déplacé dans la municipalité par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut également être déplacé dans une autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Dans l'éventualité où le gérant unique ou le conseil de gérance établirait la survenance ou l'imminence d'événements ou d'évolutions militaires ou politiques extraordinaires, et dans le cas où lesdits événements ou évolutions pourraient interférer avec le cours normal des activités de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ledit siège et les personnes situées à l'étranger, le siège social pourra être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à ce que les évolutions ou événements en question aient complètement cessé. Ces mesures temporaires ne sauraient avoir d'incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, quelle que soit leur forme, et la gestion de ces participations. La Société peut, en particulier, acquérir par voie de souscription, d'acquisition ou d'échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et autres titres de participation, obligations, titres de créance, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et de manière plus générale, toute valeur mobilière et tout instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, la Société peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature ou origine. Elle peut également acquérir des titres de créance de placement émanant des entités affiliées et gérer ces investissements.

3.2. La Société est habilitée à contracter un prêt, sous quelque forme que ce soit, hormis par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et toute autre forme de titre de créance ou de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, de manière non limitative, les produits d'emprunts et d'émissions d'obligations ou de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever ou créer et octroyer de toute autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre personne physique ou morale. À toute fins utiles, la Société ne peut exercer une quelconque activité réglementée dans le secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, avoir recours à toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements afin d'assurer leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt, notamment.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions immobilières ou mobilières de nature à favoriser, directement ou indirectement, son objet social ou qui s'y rapportent.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute à cause de mort, pour cause de suspension des droits civils, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou de survenance de tout événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq cent trente mille huit cent vingt et un Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 530.821,29), représenté par deux million cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A et cinquante million neuf cent soixante mille (50.960.000) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale de un pence (GBP 0.01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5.2. Chacune des Parts Sociales et Parts Sociales de Préférence ouvre droit pour son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, conformément aux modalités énoncées à l'Article 21.

5.3 Il peut être procédé à une augmentation ou à une diminution du capital social à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique ou des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Aucune Part Sociale ni Part Sociale de Préférence ne pourra être cédée à quiconque, si ce n'est:

- (a) avec le consentement écrit préalable du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A;
- (b) dès lors que l'exigent les présents Statuts ou toute convention alors en place entre les Associés; ou
- (c) dans le cadre d'un transfert à un Cessionnaire Autorisé;

étant entendu que ladite cession, dès lors qu'il s'agit d'une cession de Parts Sociales ou de Parts Sociales de Préférence au bénéfice d'une tierce partie, sera subordonnée, si la Société compte plus d'un Associé, au consentement préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, lequel consentement ne pourra être déraisonnablement refusé.

La Société ou des tierces parties ne sont saisis par la cession d'une part social que par la notification du transport à la Société ou son acceptation par cette dernière conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la diminution du capital social de la Société.

6.5. Le lendemain du vingtième anniversaire de la date d'émission de Parts Sociales de Préférence, la Société rachètera lesdites Parts Sociales de Préférence alors émises et en circulation.

6.6. Pas moins de vingt-huit jours avant le rachat de Parts Sociales de Préférence dont le rachat est prévu à l'article 6.5, la Société adressera une notification à cet effet aux détenteurs desdites Parts Sociales de Préférence précisant le montant total desdites Parts Sociales de Préférence à racheter, la date de rachat applicable ainsi que le lieu où les certificats y afférents (le cas échéant) devront être remis pour le rachat. À ladite date de rachat, chacun des détenteurs de Parts Sociales de Préférence sera tenu de remettre à la Société, au lieu prévu, les certificats afférents aux Parts Sociales de Préférence concernées (le cas échéant) qu'il détient. À la remise des certificats (le cas échéant), la Société acquittera au détenteur concerné le montant qui lui est dû au titre de ce rachat. Si l'un desdits certificats ainsi remis à la Société porte également sur des Parts Sociales de Préférence ne faisant pas partie du périmètre de cession à la date de rachat concernée, un nouveau certificat portant sur lesdites Parts Sociales de Préférence sera émis sans frais et remis au détenteur ayant remis le certificat initial à la Société.

6.7. À ladite date de rachat, une somme correspondant au Prix de Souscription de chacune des Parts Sociales de Préférence sera versée aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence rachetées, augmentée de tout Arriéré de Dividende sur lesdites Parts Sociales de Préférence (qu'il soit ou non acquis ou déclaré) calculé jusqu'à la date de leur rachat.

6.8. À compter de la date fixée pour le rachat d'une Part Sociale de Préférence, le Dividende y afférent cessera de courir, excepté sur ou relativement à toute Part Sociale de Préférence pour laquelle le paiement de la somme au titre du rachat est refusé à la date de présentation, en bonne et due forme, du certificat y afférent.

Art. 7. Cessions obligatoires - Stipulations relatives au Salarié Sortant.

7.1. Good Leaver / Bad Leaver - Parts Sociales Ordinaires C

Si un Gérant devient un Salarié Sortant, le Comité des Rémunérations est en droit:

(d) relativement à la Proportion Acquise de ses Parts Sociales Ordinaires C, dans les trois mois suivant la Date de Fin dans le cas d'un Good Leaver ou dans les douze mois suivant la Date de Fin dans le cas d'un Bad Leaver, d'exiger du Gérant et de l'ensemble de ses Cessionnaires Autorisés qu'ils cèdent tout ou partie de la Proportion Acquise de leurs Parts Sociales Ordinaires C; et

(e) relativement à la Proportion Non Acquise de ses Parts Sociales Ordinaires C, à tout moment précédant la date effective d'une Sortie, d'exiger du Gérant et de l'ensemble de ses Cessionnaires Autorisés qu'ils cèdent tout ou partie de leur Proportion Non Acquise de Parts Sociales Ordinaires C;

en tout état de cause, à l'un quelconque des bénéficiaires suivants:

- (i) une ou plusieurs personnes dont il est prévu qu'elles remplacent le Gérant concerné;
- (ii) tout Salarié alors en poste;
- (iii) un Trust d'Actionariat Salarié; ou

(iv) toute autre personne approuvée par écrit par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (mais à l'exclusion du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, de ses Sociétés Affiliées ou de la Société);

étant entendu que le détenteur des Parts Sociales A se réserve le droit de révéler l'identité dudit cessionnaire dès lors que le prix des parts sociales cédées aura été fixé définitivement.

Lors de leur cession obligatoire par le Gérant concerné et par l'ensemble de ses Cessionnaires Autorisés, les Parts Sociales concernées seront libres de toute Sûreté, et les droits qui y sont attachés seront également cédés conformément aux stipulations énoncées au présent Article 7.

7.2. Le prix applicable aux Parts Sociales Ordinaires C dans le cadre de la cession en vertu de l'alinéa 2 sera le suivant:

Good Leaver

(a) le Prix de Souscription, si le Gérant peut être qualifié de Salarié Sortant au plus tard au premier anniversaire de la Date d'Entrée en Fonction concernée et s'il a qualité de Good Leaver;

(b) le prix par part sociale pour la Proportion Acquise des parts sociales sera le Prix Fixé et le prix pour la Proportion Non Acquise des parts sociales sera soit le Prix de Souscription, soit le Prix Fixé (selon le montant le moins élevé), si le Gérant peut être qualifié de Salarié Sortant après le premier anniversaire de sa Date d'Entrée en Fonction correspondante et s'il a qualité de Good Leaver; et

Bad Leaver

(c) le Prix de Souscription ou le Prix Fixé (selon le montant le moins élevé) si le Gérant a qualité de Bad Leaver à quelque moment que ce soit.

Le Prix Fixé sera fixé conformément aux stipulations de l'Article 7.7.

7.3. Un Gérant sera réputé être un Good Leaver si sa qualité de Salarié Sortant tient à l'une des raisons suivantes:

- (a) son décès; ou
- (b) son incapacité personnelle pour cause de maladie ou d'incapacité; ou
- (c) sa retraite à l'âge normal de la retraite pour la Société; ou
- (d) la résiliation de son contrat de travail à l'initiative de l'employeur concerné pour des motifs ne justifiant pas un licenciement sans préavis aux termes de son contrat de travail; ou
- (e) toutes autres circonstances ayant obtenu le consentement préalable écrit du Comité des Rémunérations (sans préjudice du fait que ledit Gérant serait sinon un Bad Leaver).

Propriété de Parts Sociales B

7.4. Si un Gérant devient un Salarié Sortant, le Comité des Rémunérations peut, dans les trois mois suivant la Date de Fin correspondante, exiger du Gérant et de l'ensemble de ses Cessionnaires Autorisés qu'ils cèdent tout ou partie de la Proportion Non Acquise B de leurs Parts Sociales B au bénéfice d'une ou de plusieurs personnes approuvées par écrit par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (à l'exception de la Société).

7.5. Le prix des Parts Sociales B dû dans le cadre de la cession en vertu de l'Article 7.4 correspondra au Prix Fixé.

7.6. À défaut d'exécution par un Associé d'une ou de plusieurs cessions de ses Parts Sociales nominatives conformément aux Articles 7.1 et 7.4, l'associé défaillant sera réputé avoir irrévocablement désigné une personne en qualité de mandataire, laquelle aura été nommée à cette fin par le Comité des Rémunérations, aux fins d'exécuter et de réaliser la cession desdites valeurs mobilières au bénéfice du candidat acquéreur moyennant la réception, par la Société, de la contrepartie due au titre des valeurs mobilières considérées. La réception de la contrepartie par la Société vaudra quittance pour l'acquéreur, qui ne sera pas tenu de veiller à son application. La Société assurera la garde de la contrepartie pour le ou les associés concernés, sans être tenue au paiement d'intérêts. Sous réserve d'estampillage, les gérants enregistrent sans délai le ou les cessions dans le registre concerné, après quoi la validité de ces procédures ne pourra être contestée par quiconque. Chaque associé remettra le ou les certificats afférents à ses valeurs mobilières (le cas échéant) (ou s'acquittera d'une indemnisation à cet égard à des conditions jugées satisfaisantes par les gérants), bien que le défaut de production dudit ou desdits certificats ne puisse faire obstacle à l'enregistrement des valeurs mobilières en vertu du présent article. Au plus tard à la date de ladite remise ou restitution, le ou les associés défaillants pourront se prévaloir d'une contrepartie au titre de la cession des valeurs mobilières réalisée en leur nom, sans intérêt.

Calcul de la Valeur Déterminée

7.7. Le Prix Fixé aux fins des articles 7.2 et 7.5 correspondra au prix par Part Sociale à la Date de Révocation applicable qu'aura déterminé le Conseil (à l'exclusion du gérant ou de toute personne sortante, sous réserve de cession obligatoire (selon le cas) dès lors que ladite personne a qualité de gérant) en se référant à la Valorisation Trimestrielle Apollo sur la base du Capital Totalemment Dilué de la Société en tenant compte de la Proportion Acquise de Parts Sociales Ordinaires C en circulation à la Date de Révocation, sans qu'aucune décote ne soit appliquée au motif que le portefeuille de Parts Sociales dudit Gérant représente une participation minoritaire au regard de la totalité des Parts Sociales émises par la Société ou ne soit soumise à des restrictions, et en prenant en considération toute offre faite de bonne foi par une tierce partie et notifiée au Conseil ayant pour objet l'acquisition de l'ensemble du capital social émis de la Société.

Stipulations diverses

Toute cession de Parts Sociales ou de Parts Sociales de Préférence réalisée conformément au présent Article 7 ne sera soumise à aucune autre restriction de cession stipulée dans les présents Statuts. Sans préjudice de toute stipulation contraire des présentes, dès lors que la Société compte plus d'un Associé, toute cession de Parts Sociales à des tierces parties en vertu du présent Article 7 sera subordonnée au consentement préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, lequel consentement ne pourra être déraisonnablement refusé.

Art. 8. Cession conjointe.

Droit de Cession Conjointe

8.1. Si le détenteur de Parts Sociales Ordinaires propose de céder l'intérêt légal ou économique afférent à une Participation de Contrôle au bénéfice d'une personne ou d'une ou de plusieurs personnes apparentées n'étant pas des Cessionnaires Autorisés du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et si le Droit de Sortie Conjointe n'a pas été exercé dans les 20 (vingt) jours de calendrier précédant la date de la cession proposée, le ou les cessionnaire(s) de ladite Parti-

cipation de Contrôle Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe») seront tenus de faire une offre Offre de Cession Conjointe") d'achat pour chaque pourcentage de Parts Sociales, de Parts Sociales de Préférence et de PEC détenus par les Associés Éligibles correspondant au pourcentage que représentent les Parts Sociales cédées par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A par rapport au nombre total de Parts Sociales détenues par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (ensemble les «Valeurs Mobilières Cédées Conjointement»).

8.2. L'Offre de Cession Conjointe sera faite conformément aux conditions énoncées à l'Article 8.3 (sauf si, dans le cas d'un Associé spécifique, des conditions moins favorables sont convenues par l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe avec l'Associé concerné).

Conditions de la Cession Conjointe

8.3. L'Offre de Cession Conjointe sera conforme aux conditions énoncées ci-après:

(a) elle pourra être acceptée pendant une période d'au moins 10 (dix) jours de calendrier à compter de la date de l'Avis de Cession Conjointe (la fin de cette période étant désignée la «Date d'Expiration»), et sera réputée avoir été rejetée à défaut d'acceptation conformément aux conditions de l'offre et dans le délai d'acceptation applicable;

(b) la forme et la valeur de la contrepartie due pour chaque Valeur Mobilière Cédée Conjointement seront identiques à celles offertes pour chacune des Parts Sociales, Parts Sociales de Préférence et PEC correspondants cédés par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A à l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe (le «Prix de la Cession Conjointe») et aux fins du présent Article, les Parts Sociales Ordinaires A équivaldront à des Parts Sociales Ordinaires A1, à des Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Ordinaires C, et vice-versa; et

(c) Les Associés Éligibles qui acceptent l'Offre de Cession Conjointe seront tenus d'accepter les Documents de la Cession Conjointe, sous réserve que leurs conditions ne soient pas plus désavantageuses que celles proposées au détenteur des Parts Sociales Ordinaires A.

Avis de Cession Conjointe

8.4. Si obligation lui est faite de faire une Offre de Cession Conjointe, l'Initiateur d'une Offre de Cession Conjointe la notifiera par écrit à la Société au plus tard dans les cinq jours de calendrier suivant l'expiration de la période visée à l'Article 8 et pas moins de trois jours de calendrier avant la cession de la Participation de Contrôle (l'«Avis de Cession Conjointe»).

8.5. L'Avis de Cession Conjointe spécifiera les informations suivantes:

(a) les Associés Éligibles sont habilités à céder l'ensemble de leurs Valeurs Mobilières Cédées Conjointement à l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe;

(b) les conditions de vente que les Associés Éligibles sont tenus d'accepter et y sera jointe une copie des Documents de la Cession Conjointe (le cas échéant) afférents à la cession;

(c) l'identité de l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe;

(d) le Prix de Cession Conjointe pour chaque catégorie de Valeurs Mobilières Cédées Conjointement; et

(e) le lieu, la date et l'heure de Réalisation de la Cession Conjointe, qui sont identiques à celles de la réalisation de la cession de la Participation de Contrôle.

8.6. La Société adresse sans délai des copies de l'Avis de Cession Conjointe et des Documents de Cession Conjointe (le cas échéant) à chaque Associé Éligible à l'adresse enregistrée dans le registre des associés de la Société.

Acceptation

8.7. Tout Associé Éligible qui souhaite accepter l'Offre de Cession Conjointe (un «Associé Consentant») est tenu d'adresser une notification écrite inconditionnelle et irrévocable à la Société (l'«Avis d'Acceptation») préalablement à la Date d'Expiration.

8.9. Avec l'Avis d'Acceptation, la Société devient mandataire du ou des Associés Consentants dans le cadre de la cession des Valeurs Mobilières Cédées Conjointement, de tous les droits qui y sont attachés, libres de toute Sûreté, aux conditions de l'Offre de Cession Conjointe.

Réalisation de la Cession Conjointe

8.10. Dans les trois jours de calendrier suivant la Date d'Expiration, la Société avisera l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe des noms et adresses des Associés Consentants ayant accepté ladite Offre.

8.11. Au plus tard à la date de Réalisation de la Cession Conjointe, chaque Associé Consentant remettra à la Société les Documents de la Cession Conjointe dûment signés (le cas échéant) afférents à ses Valeurs Mobilières Cédées Conjointement. Sous réserve de la réception des Documents de Cession Conjointe, à la date de Réalisation de la Cession Conjointe, la Société acquittera à chaque Associé Consentant, au nom de l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe, le Prix de la Cession Conjointe dû et ce, uniquement si l'initiateur de l'Offre de Cession Conjointe a remis à la Société les fonds disponibles exigés ou toute autre forme de contrepartie. Le paiement destiné à l'Associé Consentant sera adressé à son adressé figurant dans le registre des associés de la Société. La réception par la Société du Prix de Cession Conjointe dû vaudra quittance valable à l'égard de l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe, qui ne sera pas tenu de veiller à son exécution. Dans l'attente du respect, par l'Associé Consentant, des obligations énoncées au présent article 8, la Société aura la garde des fonds ou de toute autre forme de contrepartie reçus de la part de l'Initiateur de l'Offre de Cession

Conjointe relativement aux Valeurs Mobilières Cédées Conjointement pour le compte de l'Associé Consentant défaillant, sans être tenue au paiement des intérêts.

Défaillance de l'Associé Exerçant le Droit de Cession Conjointe

8.12. À défaut de cession par un Associé Consentant des Valeurs Mobilières Cédées Conjointement nominatives et de signature de l'ensemble des Documents de la Cession Conjointe (le cas échéant), les gérants de la Société pourront autoriser l'un des leurs en qualité de mandataire dudit Associé Consentant aux fins d'exécuter et de réaliser la cession desdites Valeurs Mobilières Cédées Conjointement au bénéfice de l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe moyennant la réception, par la Société, de la contrepartie due à ce titre. La réception de la contrepartie par la Société vaudra quittance valable pour l'Initiateur de l'Offre de Cession Conjointe, qui ne sera pas tenu de veiller à son exécution. La Société assurera la garde de la contrepartie pour le ou les Associés Consentants, sans être tenue au paiement d'intérêts. Sous réserve d'estampillage (le cas échéant), les gérants enregistreront sans délai le ou les cessions, après quoi la validité de ladite ou desdites cessions ne pourra être contestée par quiconque. Chaque Associé Acceptant Défaillant remettra son ou ses certificats PEC ou de part(s), le cas échéant, (ou, s'il y a lieu, s'acquittera d'une indemnisation à cet égard à des conditions jugées satisfaisantes par les gérants), bien que le défaut de production de certificat PEC ou de part ne puisse faire obstacle à l'enregistrement des valeurs mobilières en vertu du présent article. À la date de ladite remise ou restitution et de signature de l'ensemble des Documents de la Cession Conjointe, le ou les Associés Consentants Défaillants pourront se prévaloir de la contrepartie due au titre de la cession des Valeurs Mobilières Cédées Conjointement réalisée en son/leur nom, sans intérêt.

8.13. La Société pourra assurer la garde de la contrepartie due à l'Associé Consentant au titre des Valeurs Mobilières Cédées Conjointement au nom de ce dernier, sans être tenue au paiement d'intérêts tant que l'Associé Consentant n'aura pas signé l'ensemble des Documents de la Cession Conjointe à l'entière satisfaction des gérants.

Stipulations diverses

8.14. Aucune cession de Valeurs Mobilières Cédées Conjointement par les Associés Consentants conformément au présent Article 8 ne sera soumise à d'autres restrictions de cession stipulées dans les présents Statuts. Sans préjudice de toute stipulation contraire des présentes, dès lors que la Société compte plus d'un Associé, toute cession de Parts Sociales à des tierces parties en vertu du présent Article 8 sera subordonnée au consentement préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, lequel consentement ne pourra être déraisonnablement refusé.

8.15. Si un Associé Consentant devient une Personne Exclue après avoir notifié un Avis d'Acceptation mais avant la cession de ses parts sociales visées dans l'Avis d'Acceptation, les gérants de la Société pourront décider, soit:

- (a) de poursuivre la cession de ses Valeurs Mobilières Cédées Conjointement, sous réserve de modification du prix conformément aux stipulations de l'article 8; ou
- (b) de mettre un terme à la cession de ses Valeurs Mobilières Cédées Conjointement initiée par ledit Avis d'Acceptation afin d'entamer une nouvelle procédure de cession en application de l'article 7.

Art. 9. Sortie Conjointe.

Droit de Sortie Conjointe

9.1. Si le détenteur de Parts Sociales Ordinaires A exprime le souhait de céder une Participation de Contrôle à un Nouvel Associé et à des personnes qui lui sont apparentées (conjointement l'«Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe»), le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A pourra (le «Droit de Sortie Conjointe») exiger de tous les autres Associés (les «Associés Convoqués») qu'ils cèdent à l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe la proportion de Parts Sociales, Parts Sociales de Préférence et PEC qu'ils détiennent dans les mêmes proportions que celle qui existe entre les Parts Sociales cédées par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et le nombre total de Parts Sociales détenues par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (les «Titres Appelés»), ou selon les modalités définies à la discrétion de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe, lesquelles seront cédées libres de toute Sûreté et avec tous les droits qui leur sont attachés.

Avis de Sortie Conjointe

9.2. Le Droit de Sortie Conjointe pourra être exercé par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, sous réserve qu'il notifie par écrit son intention de se prévaloir du Droit de Sortie Conjointe à la Société préalablement à la cession des Parts Sociales Ordinaires A du détenteur au bénéfice de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe Avis de Sortie Conjointe»). L'Avis de Sortie Conjointe précisera les informations suivantes:

- (a) les Titres Appelés objets de la cession;
- (b) les conditions de vente que les Associés Convoqués sont tenus d'accepter et y sera jointe une copie des Documents de la Sortie Conjointe (le cas échéant) afférents à la cession;
- (c) l'identité de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe;
- (d) le prix proposé que l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe sera tenu de payer pour chacune des catégories de Titres Appelés; et
- (e) le lieu, la date et l'heure proposés pour la Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe.

9.3 La Société adressera une copie de l'Avis de Sortie Conjointe et des Documents de la Sortie Conjointe (le cas échéant) à chacun des Associés Convoqués à l'adresse renseignée dans le registre des associés de la Société et exigera

d'eux qu'ils cèdent et transfèrent à l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe, ou selon les modalités définies à la discrétion de ce dernier, à la date de Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe, tous les Titres Appelés aux conditions énoncées dans l'Avis de Sortie Conjointe.

Prix

9.4. La forme et la valeur de ladite contrepartie due pour chacune des catégories de Titres Appelés seront identiques à celles offertes pour chacune des catégories correspondantes de Parts Sociales Ordinaires A du détenteur cédées par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A à l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe (le «Prix des Titres Appelés»). Le Prix des Titres Appelés s'entendra net des frais de transaction, qui seront supportés par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et par les Associés Convoqués et qui, en l'absence d'accord entre le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et une Majorité Dirigeante, seront supportés par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires A et Associés Convoqués à proportion des Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement. Aux fins du présent article 9.4, les Parts Sociales Ordinaires A équivalront à des Parts Sociales Ordinaires A1, des Parts Sociales Ordinaires B et des Parts Sociales Ordinaires C, et inversement.

Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe

9.5. La Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe interviendra à la même date que celle proposée pour la réalisation de la cession des Parts Sociales Ordinaires A du détenteur de ces dernières, sauf décision contraire du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, auquel cas la Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe interviendra à la date fixée par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, étant entendu que ladite date ne pourra être reportée de plus de vingt (20) Jours Ouvrés.

9.6. Au plus tard à la date de Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe, chaque Associé Convoqué remettra à la Société les Documents de la Sortie Conjointe dûment signés afférents à ses Titres Appelés. Sous réserve de la réception des Documents de la Sortie Conjointe, à la date de Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe, la Société acquittera à chaque Associé Convoqué, au nom de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe, le Prix des Titres Appelés dû et ce, uniquement si l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe a remis à la Société les fonds disponibles exigés ou toute autre forme de contrepartie. Le paiement destiné à l'Associé Convoqué sera enregistré à son adresse figurant dans le registre des associés de la Société. La réception par la Société du Prix des Titres Appelés dû vaudra quittance valable à l'égard de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe concerné, qui ne sera pas tenu de veiller à son exécution. Dans l'attente du respect, par l'Associé Convoqué, des obligations énoncées au présent article 9, la Société aura la garde des fonds ou de toute autre forme de contrepartie reçus de la part de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe relativement aux Titres Appelés pour le compte de l'Associé Convoqué défaillant, sans être tenue au paiement des intérêts.

Associés Disposant d'une Option

9.7. Si, à la suite de l'émission d'un Avis de Sortie Conjointe: (a) une personne acquiert des valeurs mobilières émises par la Société du fait de l'exercice d'une option d'achat préexistante, du fait de l'exercice de tout autre droit ou de toute autre option ou encore de toute autre manière que ce soit; ou (b) des valeurs mobilières supplémentaires sont émises au bénéfice d'un associé existant du fait de l'exercice d'une option d'achat préexistante, de fait de l'exercice de tout autre droit ou de toute autre option ou encore de toute autre manière que ce soit (chacun un «Associé Disposant d'une Option»), en tout état de cause, un Avis de Sortie Conjointe sera réputé avoir été notifié à l'Associé Disposant d'une Option à la date où il acquiert lesdites valeurs mobilières, aux mêmes conditions que celles fixées dans l'Avis de Sortie Conjointe précédent. L'Associé Disposant d'une Option sera tenu de céder et de transférer toutes les valeurs mobilières qu'il aura ainsi acquises à l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe ou conformément aux instructions de ce dernier, et les stipulations du présent article 9 s'appliqueront (et seront ajustées si besoin est) à l'Associé Disposant d'une Option au même titre que si les références à l'Associé Convoqué faisaient référence à l'Associé Disposant d'une Option, si ce n'est que la réalisation de la cession des valeurs mobilières interviendra à la date fixée par l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe.

Défaillance des Associés Convoqués

9.8. À défaut de cession, par un Associé Convoqué, de ses Titres Appelés nominatifs et de signature de l'ensemble des Documents de la Sortie Conjointe (le cas échéant), l'Associé Convoqué défaillant sera réputé avoir irrévocablement désigné une personne en qualité de mandataire, laquelle aura été nommée à cette fin par les Associés Soumis à l'Obligation de Sortie Conjointe, aux fins d'exécuter et de réaliser la cession desdits Titres Appelés au bénéfice de l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe ou conformément à ses instructions, moyennant la réception, par la Société, de la contrepartie due pour les Titres Appelés. La réception de la contrepartie par la Société vaudra quittance valable pour l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe, qui ne sera pas tenu de veiller à son exécution. La Société assurera la garde de la contrepartie pour le ou les Associés Convoqués concernés, sans être tenue au paiement d'intérêts. Sous réserve d'estampillage (le cas échéant), les gérants enregistreront sans délai le ou les cessions, après quoi la validité de ladite ou desdites cessions ne pourra être contestée par quiconque. Chaque Associé Convoqué remettra son ou ses certificats PEC ou de part(s) (ou, s'il y a lieu, s'acquittera d'une indemnisation à cet égard à des conditions jugées satisfaisantes par les gérants), bien que le défaut de production de certificat PEC ou de part ne puisse faire obstacle à l'enregistrement des valeurs mobilières en vertu du présent article. À la date de ladite remise ou restitution et de signature de l'ensemble des Documents de la Sortie Conjointe, le ou les Associés Convoqués défaillants pourront se prévaloir de la contrepartie due au titre de la cession des Titres Appelés réalisée en son/leur nom.

9.10. La Société pourra assurer la garde du Prix des Titres Appelés dû à un Associé Convoqué au nom du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et ce, sans être tenue au paiement d'intérêts tant que l'Associé Convoqué n'aura pas signé l'ensemble des Documents de la Sortie Conjointe à l'entière satisfaction des gérants.

9.11. Sous réserve de l'Article 9.11, sauf convention écrite contraire du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A, les Titres Appelés détenus par un Associé Convoqué à la date de l'Avis de Sortie Conjointe (ainsi que les valeurs mobilières acquises par la suite par un Associé Disposant d'une Option) ne pourront être cédés qu'en vertu du présent article 9, nonobstant toute autre stipulation des présents Statuts.

Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe

9.12. Le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A pourra, à tout moment, ordonner que le Droit de Sortie Conjointe puisse être exercé par l'Initiateur de l'Offre de Sortie Conjointe à tout moment dès lors que ce dernier est devenu un associé se substituant à cette fin au détenteur des Parts Sociales Ordinaires A. Cette instruction sera notifiée par écrit à la Société par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A. Dans ce cas, les stipulations du présent article 9 s'appliqueront avec les ajustements appropriés et la Réalisation de l'Opération de Sortie Conjointe interviendra au plus tard dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours de calendrier suivant la date de ladite notification écrite.

Stipulations diverses

9.13. Aucune cession de valeurs mobilières réalisée par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A ou les Associés Convoqués conformément au présent Article 9 ne sera soumise à d'autres restrictions de cession stipulées dans les présents Statuts Sans préjudice de toute stipulation contraire des présentes, dès lors que la Société compte plus d'un Associé, toute cession de Parts Sociales à des tierces parties en vertu du présent Article 9 sera subordonnée au consentement préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, lequel consentement ne pourra être déraisonnablement refusé.

Art. 10. Droit de préemption sur l'émission de parts.

10.1. Sauf dans le cadre de toute Émission Autorisée, aucune Nouvelle Part Sociale ne sera émise au bénéfice de quiconque, sauf si la Société les a offertes conformément aux articles 10.2 et 10.3, et sous réserve de ces stipulations, à chacun de ses Associés actuels n'étant pas une Personne Exclue, au même prix et au pro rata des Parts Sociales détenues par chacun desdites Associés par rapport au nombre total de Parts Sociales, à l'exclusion de celles détenues par les Personnes Exclues, en circulation immédiatement avant la Nouvelle Émission (son «Droit à la Nouvelle Émission»). Toute Nouvelle Émission de Parts Sociales Ordinaires C pourra exclusivement bénéficier aux personnes visées à l'article 7.1(b) (i) à (iv).

Conditions de l'Offre

10.2. L'offre de Nouvelles Parts Sociales (qui n'est pas une Émission Autorisée):

(a) stipulera un délai d'acceptation d'au moins 14 (quatorze) jours et d'au plus 21 (vingt et un) jours ou, à défaut, deviendra caduque (la «Période de Validité de l'Offre de Nouvelle Émission»).

(b) pourra stipuler que tout Associé désireux de souscrire un nombre de Nouvelles Parts Sociales supérieur à son Droit à la Nouvelle Émission devra, dans sa déclaration d'acceptation, indiquer le nombre de Nouvelles Parts Sociales supplémentaires qu'il souhaite souscrire, et toutes les Nouvelles Parts Sociales qui n'auront pas été acceptés par les autres détenteurs seront affectées à la satisfaction des demandes de Nouvelles Parts Sociales supplémentaires au pro rata du Droit à la Nouvelle Émission de chacun des Associés ayant fait une demande en ce sens;

(c) stipulera, si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A l'exige, que l'émission de Nouvelles Parts Sociales est subordonnée à une Condition de Souscription; et

(d) sera réalisée dans la même proportion de Valeurs Mobilières (Parts Sociales, Parts Sociales de Préférence et PEC) que celle des Valeurs Mobilières détenues par les Associés à la date de toute éventuelle convention liant les Associés.

Offre à des tierces parties

10.3. Si de Nouvelles Parts Sociales ne sont pas souscrites en vertu des articles 10.1 et 10.2 (les «Nouvelles Parts Sociales Excédentaires»), les Nouvelles Parts Sociales Excédentaires pourront être proposées par la Société à toute personne autre

que des Associés actuels à un tarif et à des conditions qui ne pourront être plus favorables, étant entendu qu'aucune Nouvelle Part Sociale Excédentaire ne sera émise plus de trois mois après le terme de la Période de Validité de l'Offre de Nouvelle Émission, sauf à réitérer la procédure prévue par les articles 10.1 et 10.2 relativement aux dites Nouvelles Parts Sociales Excédentaires.

III. Gestion - Représentation

Art. 11. Conseil de gérance.

11.1. La Société est dirigée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) membres désignés par une résolution des Associés sur nomination du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A. Sur notification écrite adressée à la Société, le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A pourra, à tout moment, présenter un candidat pour nomination à un poste de gérant ou pour pouvoir au remplacement de l'un des gérants. Les associés exprimeront leur vote lors d'une assemblée générale des Associés de la Société afin de nommer les candidats ainsi présentés.

11.2. La majorité des gérants devra, en permanence, être constituée de personnes physiques ayant le statut de résident luxembourgeois.

11.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'associé unique ou des associés.

11.4. Sauf intention contraire, toute nomination ou révocation prendra effet à la date de la décision écrite à cet effet adoptée par l'assemblée générale des Associés de la Société ou, selon le cas, à toute autre date de prise d'effet éventuellement convenue. En cas de vacance d'un poste de gérant avant l'expiration du mandat, les gérants pourront, sur une base temporaire et sur proposition de l'Associé habilité à présenter des candidats en vue du remplacement conformément à l'article 11.1, pouvoir temporairement au poste jusqu'à ce que l'Associé ait désigné un candidat qui sera nommé en remplacement dudit gérant (et que ladite nomination ait été ratifiée par une assemblée générale des Associés de la Société conformément à l'article 11.1).

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques par l'associé unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents.

12.3. Aucune décision du Conseil afférente à ce qui suit ne pourra être approuvée sans le consentement exprès du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A:

(i) La nomination d'un gérant à un comité par le Conseil (y compris un comité de contrôle) ou sa révocation, ou encore l'établissement du mandat d'un comité d'une Société du Groupe.

(ii) L'acquisition (par achat, souscription ou de toute autre manière) par une Société du Groupe d'actions ou d'obligations ou encore l'entrée au capital de toute personne morale (autre qu'une autre Société du Groupe) par une Société du Groupe dans le cadre d'un accord de partenariat ou de joint venture.

(iii) Toute modification substantielle (en ce compris la cessation) de la nature générale de l'activité d'une Société du Groupe.

(iv) L'établissement d'une nouvelle filiale, agence, implantation commerciale ou activité à l'étranger au sein d'une Société du Groupe ou la fermeture de celle-ci.

(v) La réalisation, par une Société du Groupe, de tout acte ou de toute opération en dehors du cadre des activités courantes qu'elle déploie.

(vi) L'aliénation par une Société du Groupe (de toute autre manière que conformément aux aliénations d'immobilisations prévues dans le budget annuel de la Société selon les modalités convenues pour la période financière concernée) de tout actif du haut de bilan ayant une valeur comptable ou une valeur de marché supérieure à 500 000 £ (cinq cent mille livres).

(vii) La cession ou toute autre aliénation (dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées) de la totalité ou de la presque totalité des actifs ou entreprises du Groupe.

(viii) L'introduction par une Société du Groupe de toute demande ou la soumission d'un business plan auprès de quiconque aux fins d'obtenir des financements supplémentaires pour tout ou partie du Groupe ou de nouveaux financements en remplacement de ceux existants.

(ix) La cession de parts ou d'actions au capital d'une Société du Groupe (autre que la Société) au bénéfice de toute personne physique ou morale autre qu'une Société du Groupe.

(x) La réalisation de toute opération, de quelque manière que ce soit, par une Société du Groupe (y compris l'acquisition ou l'aliénation, que ce soit directement, sous la forme d'une licence ou de toute autre manière que ce soit), dans le domaine de la propriété intellectuelle en dehors du cadre des activités courantes.

(xi) La souscription, par une Société du Groupe, de toute nouvelle facilité d'emprunt, la modification des conditions de facilités d'emprunt ou encore l'émission ou le rachat d'obligations préalablement à leur date d'exigibilité, étant entendu que le présent alinéa ne s'appliquera pas (i) aux emprunts individuels ou cumulés sur un exercice social de moins de 500 000 £ (cinq cent mille livres) ou (ii) aux emprunts entre membres du Groupe ou aux obligations émises par une Société du Groupe au bénéfice d'une autre Société du Groupe.

(xii) La réalisation, par une Société du Groupe, d'engagements de capitaux (qui comprennent à cette fin notamment les engagements de location-vente, de crédit-bail, d'affacturage et d'escomptes de facture) de plus de 500 000 £ (cinq cent mille livres sterling) dans le cas d'un poste unique ou de plus de 1 000 000 £ (un million de livres sterling) cumulé au cours d'un seul exercice social de la Société du Groupe concernée, à l'exception des engagements stipulés dans l'état prévisionnel des dépenses d'investissement faisant partie du Business Plan Annuel pour la période financière concernée qui ne dépassent pas 1 000 000 £ (un million de livres sterling).

(xiii) L'octroi d'un prêt, la réalisation d'une avance ou l'octroi d'un crédit par une Société du Groupe (autre qu'un crédit octroyé dans le cadre des affaires courantes, que des prêts accordés aux salariés dans le cadre des affaires courantes

n'excédant pas 10 000 £ (dix mille livres sterling) pour un seul salarié ou 50 000 £ (cinquante mille livres sterling) au total ainsi que des prêts accordés à d'autres Sociétés du Groupe).

(xiv) La conclusion de tout engagement ou de tout accord par une Société du Groupe qui est substantiel eu égard à l'activité du Groupe, étant entendu qu'un engagement ou un accord est réputé substantiel dès lors qu'il excède le montant correspondant budgété dans le budget ou le prévisionnel du Groupe d'Exploitation d'Angel (tel qu'approuvé par le Conseil d'Angel Bidco) de plus de 10 (pour cent).

(xv) Toute modification substantielle des conditions commerciales avec les 25 (vingt-cinq) principaux fournisseurs du Groupe d'Exploitation d'Angel.

(xvi) La réalisation de tout paiement par une Société du Groupe ne reposant pas sur une base équitable (y compris les dons à des œuvres de bienfaisance ou les dons politiques de plus de 10 000 £ (dix mille livres sterling) au cours de tout exercice social de la Société).

(xvii) L'adoption d'une modification du Business Plan Annuel.

(xviii) La conclusion, par une Société du Groupe, d'un contrat de bail, d'un contrat, d'un protocole ou de toute autre convention ayant pour objet la concession, la location, la vente ou l'acquisition d'un bien foncier ou immobilier représentant pour le Groupe une dépense de plus de 500 000 £ (cinq cent mille livres sterling) ou de 1 000 000 £ (un million de livres sterling) sur un exercice social (en tout état de cause, sauf si ladite dépense est déjà expressément prévue dans le Business Plan Annuel de l'exercice social concerné).

(xix) L'octroi par une Société du Groupe d'une garantie, sûreté ou indemnisation de plus de 500 000 £ (cinq cent mille livres sterling) au total (en dehors du cadre de la fourniture de biens ou de services dans le cadre de la gestion courante des affaires) ou encore la création ou l'émission, par une Société du Groupe, de titres obligataires, d'hypothèques, de sûretés, de privilèges ou de toute autre garantie (autres que les privilèges découlant de la gestion courante des affaires et autres que ceux afférents aux Documents Financiers).

(xx) La conclusion par une Société du Groupe d'un contrat ou d'un accord (y compris des hypothèques ou sûretés) qui sont inhabituels, désavantageux ou ne relèvent pas de la gestion courante des affaires de la Société du Groupe concernée pour quelque autre motif que ce soit).

(xxi) La modification des conditions du contrat de travail d'un Gérant (y compris les conditions et le montant de ses primes ou de toute autre rémunération, la résiliation de son contrat ou son licenciement).

(xxii) L'adhésion, par une Société du Groupe, à une convention collective ou à toute autre convention similaire avec un syndicat ou un organisme de représentation du personnel, ou la modification de conditions essentielles desdites conventions.

(xxiii) L'établissement d'un plan de retraite, de participation aux bénéfices ou d'intéressement des salariés d'une Société du Groupe ou la modification de ses conditions (sauf les modifications qui sont purement de nature administrative et/ou habituelle) autre que les accords ou systèmes de commissions des salariés actifs dans les opérations de vente au détail au sein d'une Société du Groupe.

(xxiv) La conclusion, par une Société du Groupe, d'un nouveau contrat, d'un nouvel engagement ou d'une nouvelle convention avec un associé ou un gérant de la Société ou toute personne apparentée à celui-ci, ou encore l'acceptation par une Société du Groupe de toute modification essentielle dudit contrat, engagement ou convention ou la renonciation à l'une de ses stipulations.

(xxv) L'introduction et par la suite la conduite, par une Société du Groupe, de procédures judiciaires, arbitrales ou de médiation, sauf (a) à des fins de recouvrement de dettes dans le cadre de la gestion courante des affaires ou (b) dans le cadre de procédures où les demandes n'excèdent pas la somme de 250 000 £ (deux cent cinquante mille livres sterling).

(xxvi) La résiliation ou la reconduction à des conditions différentes (hormis le montant de la prime) de l'assurance des gérants et dirigeants couvrant la Société, ses gérants et dirigeants.

(xxvii) La résiliation ou la modification des conditions de la Police Homme Clé.

(xxviii) Le recrutement de conseillers (autres que des conseillers intervenant dans le cadre de questions relevant de la gestion courante des affaires) par une Société du Groupe.

(xxix) Toute changement de banque d'une Société du Groupe, ou des conditions du mandat accordé aux dites banques relativement aux comptes d'une Société du Groupe.

(xxx) La réalisation, par une Société du Groupe, de négociations avec une personne (autre qu'une autre Société du Groupe) concernant l'une des questions énoncées au présent article 12.3 ou la conclusion, par une Société du Groupe, d'un contrat ou de tout autre engagement de réaliser l'une des opérations visées au présent article.

(xxxi) L'acceptation, par une Société du Groupe, de toute modification de documents (et des présents Statuts), y compris les Documents Financiers, ainsi que la renonciation à tout droit ou toute action qui y est prévu.

Art. 13. Réunions du Conseil. Organisation des réunions

13.1. Le Conseil se réunit en tant que de besoin mais, en tout état de cause, tous les trimestres ou aussi souvent que les gérants en conviennent par écrit ainsi qu'à la demande d'un gérant.

13.2. Un avis de convocation à chaque réunion du Conseil sera adressé à chaque gérant au moins deux Jours Ouvrés au préalable ou dans tout autre délai convenu par écrit par les gérants. L'avis sera accompagné de l'ordre du jour détaillant,

dans la mesure du raisonnable, les questions qu'il conviendra de résoudre lors de la réunion. Tout manquement au présent article ne saurait avoir d'incidence sur la validité d'une réunion du Conseil qui aurait sinon été valablement convoquée, sous réserve que tous les gérants habilités à y prendre part soient présents ou représentés. Il peut être renoncé à cet avis de convocation si l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion ou s'ils renoncent par écrit à leur droit à être présents. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le Conseil.

13.3. Lors d'une réunion du Conseil, chaque gérant peut se faire représenter par un autre gérant muni d'une procuration valable à cet effet, sous réserve qu'au moins deux gérants soient présents en personne lors de la réunion du Conseil.

13.4. Les réunions du Conseil se tiendront au Luxembourg. Sans préjudice de la phrase précédente, les décisions du Conseil peuvent être adoptées conformément aux stipulations des articles 13.11 et 13.12.

13.4. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront conservés par une personne désignée par les gérants. Tous les procès-verbaux seront rédigés en anglais.

Les procès-verbaux seront adoptés par les gérants et signés par le président de la réunion, qui fera foi de leur teneur. Le Conseil communiquera au détenteur des Parts Sociales Ordinaires A ainsi qu'à chacun des Gérants (dès lors qu'ils demeurent des Associés) une copie du procès-verbal de la réunion du Conseil dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 10 (dix) Jours Ouvrés suivant la date de tenue de la réunion du Conseil correspondante.

Quorum

13.5. Le quorum requis pour les délibérations lors des réunions du Conseil est de deux gérants, présents en personne ou représentés, lors des réunions du Conseil, par un autre gérant muni d'une procuration valable à cet effet lors de la réunion organisée au Luxembourg. Si un quorum n'est pas réuni lors d'une réunion du Conseil lors de l'étude d'une question, aucune décision ne peut être adoptée. Un gérant peut demander le report de la réunion. Les stipulations de l'article 13.2 et les exigences de quorum qui sont stipulées au présent article s'appliqueront à ladite assemblée reportée.

Décisions

13.6. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, toutes les décisions du Conseil requièrent l'approbation de la majorité des gérants présents ou représentés.

13.7. Sous réserve des dispositions légales, une décision écrite signée par l'ensemble des gérants sera valable et engagera la Société au même titre que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et s'étant dûment tenue. Ladite résolution pourra figurer dans un seul et même document ou dans plusieurs documents, dont chacun contiendra les termes précis de la décision et sera signé par un ou plusieurs gérants. La date desdites décisions correspondra à la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil organisée de la sorte par voie de résolutions circulaires écrites sera réputée se tenir au Luxembourg.

13.8. Une réunion des gérants peut consister en une conférence téléphonique ou une visioconférence entre les gérants ou leurs représentants, dont certains ou tous peuvent se trouver en des lieux différents, sous réserve que (i) au moins deux gérants soient présents au Luxembourg et (ii) chaque gérant ou représentant qui y participe puisse, lors de ladite conférence:

- (a) entendre chacun des autres gérants participants ou ses représentants s'exprimant lors de la réunion; et
- (b) s'adresser simultanément à tous les autres gérants participants ou leurs représentants par voie de conférence téléphonique ou à l'aide de toute autre forme d'équipement de communication ou par l'association de ces méthodes.

Un quorum est réputé présent si les conditions susmentionnées sont satisfaites relativement au moins au nombre de gérants ou de représentants de ceux-ci qui sont requis pour réunir un quorum.

13.9. Un gérant ou son représentant peut voter, en qualité de gérant, sur toute décision afférente à une question relativement à laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt financier ou commercial, sous réserve (i) que le gérant ait précisé à l'autre gérant la nature et l'étendue dudit intérêt; (ii) et qu'il n'utilise pas ses pouvoirs ou ses droits de vote à des fins dont il sait qu'elles sont contraires à l'intérêt de la Société et ce, pour son profit personnel ou pour le profit d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles il est directement ou indirectement intéressé et, s'il vote, son vote sera pris en considération et sera compté dans le quorum lors de la mise au voix de ladite décision ou question.

Art. 14. Représentation. La Société sera liée envers les tierces parties, en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants ou (ii) selon le cas, par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle ledit pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux stipulations de l'article 12.2 des présents Statuts.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 16. Indemnisation des gérants.

16.1 Les membres du Conseil ne sont pas personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. Sous réserve des exceptions énoncées par des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est ou a été membre du Conseil ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans la limite maximum prévue par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celle-ci en relation avec toute

réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou à tout autre titre du fait de ses fonctions de gérant ou de dirigeant ainsi que pour tout montant payé ou engagé par elle pour le règlement de celles-ci. Les termes «réclamation», «action», «procès» ou «procédure» s'appliqueront à toutes réclamations, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, comprenant les appels) existantes ou potentielles et les termes «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et autres engagements

16.2 Le droit à indemnisation prévu aux présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou un dirigeant bénéficierait aujourd'hui ou bénéficiera à l'avenir, subsistera même si la personne a cessé d'être gérant ou dirigeant et profitera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune stipulation des présentes ne saurait affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les salariés de la Société, en ce compris les gérants et les dirigeants de la Société, peuvent prétendre en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi. La Société est notamment habilitée à fournir une indemnisation contractuelle à tout salarié de la Société, en ce compris les gérants et les dirigeants de la Société, à sa discrétion, en temps que de besoin.

16.3 Les dépenses en relation avec la préparation et la représentation dans le cadre d'une défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article seront avancées par la Société avant tout règlement final de celles-ci sur réception de tout engagement par ou au nom du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

IV. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires

Art. 17. Pouvoirs et Droits de vote.

17.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (la ou les Assemblées Générales) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

17.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires en un ou plusieurs exemplaires, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.3. Dans le cas où la Société a un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

17.4. Chaque associé dispose de droits de vote à proportion de ses participations. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 18. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

18.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

18.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est communiquée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

18.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les avis de convocation.

18.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

18.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

18.6. Sauf stipulation contraire des présentes, les résolutions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

18.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

18.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exigent le consentement unanime des associés.

18.9. Aucune résolution de l'assemblée générale des Associés afférente à ce qui suit ne pourra être approuvée sans le consentement exprès du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A:

(i) Toute modification de la date de clôture de l'exercice social d'une Société du Groupe ou (sauf dans la mesure requise aux fins de respecter les principes comptables généralement admis au Royaume-Uni) des politiques, principes, méthodes ou pratiques comptables d'une Société du Groupe.

(ii) Tout changement des réviseurs aux comptes d'une Société du Groupe.

(iii) Toute modification des documents constitutifs d'une Société du Groupe.

(iv) La désignation ou la révocation de tout gérant d'une Société du Groupe ou la désignation par ledit gérant d'un suppléant (sous réserve des exigences de la législation en vigueur dans toute juridiction s'appliquant à la Société du Groupe concernée).

(v) La déclaration ou la distribution d'un dividende ou de tout autre paiement (en numéraire ou en nature) sur les réserves ou bénéfices distribuables d'une Société du Groupe (n'étant pas une autre Société du Groupe) ou la réduction de toute autre réserve d'une Société du Groupe.

(vi) La liquidation ou la dissolution d'une Société du Groupe alors solvable.

(vii) Toute mesure adoptée afin qu'une Société du Groupe soit mise en redressement judiciaire (que ce soit par voie d'introduction d'une demande de redressement judiciaire, une déclaration d'intention de désigner un administrateur ou un avis de nomination), toute proposition par une Société du Groupe ou par ses gérants ou la conclusion par une Société du Groupe d'un accord, d'un plan, d'un moratoire, d'un compromis ou d'un concordat avec les créanciers de ladite Société du Groupe (que ce soit en vertu de la Partie 1 de l'Insolvency Act 1986 (England and Wales) ou à quelque autre titre que ce soit) ou la demande d'une ordonnance de référé en vertu de la Partie 1 de l'Insolvency Act 1986 (England and Wales), ou la demande introduite par une Société du Groupe ou ses gérants de désignation d'un administrateur ou administrateur judiciaire en charge de tout ou partie des actifs ou de l'entreprise d'une Société du Groupe.

(viii) Toute modification du capital social émis (ou des droits qui y sont attachés ou qui sont attachés à l'une de ses catégories de parts sociales ou d'actions) d'une société du Groupe (en dehors de l'exercice de droits qui subsistent) ou la création d'options ou de droits de souscription d'actions ou de parts ou de conversion en actions ou en parts de ladite société, ou la modification ou l'exercice de tout pouvoir discrétionnaire relativement aux conditions d'émission des parts ou actions d'une Société du Groupe.

(ix) La fusion avec toute personne morale (n'étant pas une autre Société du Groupe)

18.10 Aucune stipulation modificative ou supplétive des présents Statuts ayant pour effet d'augmenter la responsabilité effective ou potentielle, d'élargir l'étendue des restrictions ou d'affecter les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires C ne sera effective ou opposable aux Associés sans le consentement d'une majorité des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C.

18.11 Aucune stipulation modificative ou supplétive des présents Statuts ayant pour effet d'augmenter la responsabilité effective ou potentielle, d'élargir l'étendue des restrictions ou d'affecter les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires B sans augmenter la responsabilité effective ou potentielle, sans élargir l'étendue des restrictions et sans affecter les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires A dans la même mesure ne sera effective ou opposable aux Associés sans le consentement d'une majorité des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 19. Exercice social et Assemblée générale annuelle des associés.

19.1. L'exercice social commence le premier (1) février de chaque année et se termine le trente et un (31) janvier de l'année suivante.

19.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

19.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

19.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé.

20.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

20.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés et, le cas échéant, déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être réélus.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

21.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

21.2 Préalablement à l'affectation d'éventuels bénéfices aux réserves ou à toute fin autre que les réserves légales obligatoires, la Société paiera aux détenteurs des Parts Sociales de Préférence en circulation un dividende en numéraire privilégié au comptant, fixe et cumulatif, au Taux de Dividende des Parts Sociales de Préférence applicable au Prix de Souscription de chaque Part Sociale de Préférence (le «Dividende des Parts Sociales de Préférence»). Le Dividende des Parts Sociales de Préférences sera cumulé à terme échu à chaque date anniversaire (12 mois) de la Date d'Adoption («Dividende Cumulé des Parts Sociales de Préférence») À compter de chaque anniversaire à l'échéance d'une période de 12 (douze) mois, le Dividende des Parts Sociales de Préférence courra au Taux de Dividende des Parts Sociales de Préférence tant sur le Prix de Souscription que sur le total des Dividendes Cumulés des Parts Sociales de Préférence (le

cas échéant) au même titre que si le Prix de Souscription avait été augmenté d'un montant égal au montant total de tous les Dividendes Cumulés des Parts Sociales de Préférence.

21.3. La Société peut décider de distribuer tout ou partie du solde des bénéfices d'un exercice social après leur affectation aux réserves légales obligatoires et après la répartition du Dividende des Parts Sociales de Préférence à parts égales entre les détenteurs des Parts Sociales au même titre que si les Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales Ordinaires A1, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C étaient constituées d'une seule et unique catégorie de parts sociales en fonction du nombre de Parts Sociales Ordinaires A1, de Parts Sociales Ordinaires B et de Parts Sociales Ordinaires C détenues par chacun d'eux respectivement.

21.4. Les Arriérés relatifs à chaque Part Sociale de Préférence, calculés jusqu'à la date de paiement effectif incluse, seront dus et exigibles aux dates stipulées, bien qu'ils soient considérés comme étant «cumulatifs», et qu'ils le soient en cas de défaut de paiement, dans la limite du montant non acquitté à la date d'échéance. Les Arriérés dus et exigibles aux dites dates deviendront d'office, sans décision des gérants ou des Associés, une dette due par la Société qu'il lui appartient d'acquitter immédiatement aux Détenteurs de Parts de Préférence pouvant se prévaloir de dividendes, sous réserve de l'existence de bénéfices pour acquitter ces montants licitement.

21.5. Le taux d'intérêts couru sur les Parts Sociales de Préférence ne peut être modifié sans le consentement écrit du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A et de la Majorité Dirigeante (dès lors que les Gérants continuent de conserver des Parts Sociales de Préférence).

21.6. Les acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes et conformément à l'ordre de préséance stipulée à l'article 21.1 ci-dessus:

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intermédiaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date d'établissement des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intermédiaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social, avec le consentement exprès du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A. Les Associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas tenus d'avoir la qualité d'associé, pour exécuter la liquidation, et fixent leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire du ou des associés, le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et acquitter les dettes de la Société.

22.3. Sous réserve des articles 22.3 et 22.4 ci-dessous, en cas de liquidation de la Société ou de diminution ou de remboursement de capital, les actifs de la Société restant après l'apurement de ses dettes et passifs, des charges, frais et dépenses encourus dans le cadre de la liquidation, de la diminution ou du remboursement de capital ou en cas de cession de la totalité du capital social émis de la Société, de Cession d'Entreprise ou d'Admission à la Cote (mais exclusivement lorsque ladite Admission à la Cote est une offre des Valeurs Mobilières sur le marché secondaire), le produit net de la vente sera affecté de la manière suivante et selon l'ordre de préséance suivant:

(a) premièrement, au paiement aux détenteurs des PEC d'une somme égale au Prix de Souscription pour chaque PEC et aux Arriérés dus sur chaque PEC calculés jusqu'à la date du paiement ou, en cas d'insuffisance des actifs pour réaliser le paiement dans son intégralité, au pro rata des PEC détenus par chacun;

(b) deuxièmement, au paiement aux détenteurs des Parts Sociales de Préférence d'une somme égale au Prix de Souscription pour chaque Part Sociale de Préférence et aux Arriérés dus sur chacune desdites Parts Sociales calculés jusqu'à la date du paiement ou, en cas d'insuffisance des actifs pour réaliser ledit paiement dans son intégralité, au pro rata des Parts Sociales de Préférence détenues par chacun;

(c) troisièmement, à la répartition du solde entre les Associés à proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent, sans distinction de catégorie, jusqu'à ce que le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A ait reçu un produit net correspondant à 3,5 fois (trois fois et demis) le montant total de son investissement au sein de la Société;

(d) quatrièmement, si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A a reçu un produit net égal à 3,5 fois (trois fois et demis) son investissement total au sein de la Société, à la répartition du solde entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, des Parts Sociales Ordinaires A1 et des Parts Sociales Ordinaires B (aux fins du présent article 22, conjointement les «Parts Sociales d'Investissement») d'une part et entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C d'autre part selon un ration de X pour cent: le Pourcentage C jusqu'à réception par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A d'un produit net égal à 4,0 (quatre) fois le montant total de son investissement au sein de la Société; et

(e) enfin, si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A a reçu un produit net égal à 4,0 (quatre) fois son investissement total au sein de la Société, à la répartition du solde entre les détenteurs des Parts Sociales d'Investissement d'une part et aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C d'autre part, selon un ratio de Y Pour cent: le Pourcentage D,

où:

(i) le «Pourcentage C» (afférent aux Parts Sociales Ordinaires C) est un pourcentage égal à: 100 (cent) moins le Pourcentage X;

(ii) le «Pourcentage D» (afférent aux Parts Sociales Ordinaires C) est un pourcentage égal à: 100 (cent) moins le Pourcentage Y;

(iii) le «Pourcentage X» (afférent aux Parts Sociales d'Investissement) est un pourcentage égal: au nombre total de Parts Sociales d'Investissement en circulation à la date de l'encaissement des produits, divisé par le nombre total de Parts Sociales en circulation à la date de l'encaissement des produits multiplié par 100 (cent) moins 2.5 (deux points et demi); et

(iv) le «Pourcentage Y» (afférent aux Parts Sociales d'Investissement) est un pourcentage égal: au nombre total de Parts Sociales d'Investissement en circulation à la date de l'encaissement des produits, divisé par le nombre total de Parts Sociales en circulation à la date de l'encaissement des produits multiplié par 100 (cent) moins 5 (cinq).

VII. Stipulations générales

23.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, courriel ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

23.2. Les procurations sont accordées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être octroyées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

23.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

23.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les associés.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 7.000,-.

Dont le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg, à la date précisée en tête du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le document a été lu au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom, son prénom, son état civil et son lieu de résidence, ledit mandataire des personnes comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13977. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046809/2180.

(130056638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Lealex Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050002/9.

(130061168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Leedebach Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1654 Luxembourg, 4, rue M.-T. Glaesener Hartmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.692.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013050003/12.

(130060935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Melfleur Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050035/10.

(130061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

MET Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.676.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013050036/10.

(130060995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Metrico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 99.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 17/04/2013.

Référence de publication: 2013050038/10.

(130060617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050039/9.

(130061221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Levecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.04.2013.

Pour: LEVECTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Viviane ...

Référence de publication: 2013050004/15.

(130061174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Micromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7210 Helmsange, 5, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 80.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050040/10.

(130060543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Milou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17/04/2013.

Référence de publication: 2013050041/10.

(130060620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Natan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013050056/10.

(130060699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

New Quasar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.832.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050059/9.

(130061242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Orpheo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.422.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.04. 2013.

Pour: ORPHEO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013050080/15.

(130061525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

HABA Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049912/9.

(130061222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

HABA Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049913/9.

(130061223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Hypo Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.624.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049924/9.

(130061276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 106.477.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049910/9.

(130060651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Les comptes annuels au 31 Decembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049934/9.

(130061147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les comptes consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049941/9.
(130061183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049942/9.
(130061184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

J.C.P. Métaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 108.620.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049955/9.
(130061279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Labo MD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049976/9.
(130061473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

La Piémontaise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.403.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049988/9.
(130060671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Laume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 155.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013049996/9.
(130060590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Laume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049997/9.

(130060591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050001/9.

(130060631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Petroced s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.450.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050086/9.

(130061281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050113/9.

(130060689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Portrait Studios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 108.902.

Les comptes annuels clos au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050127/9.

(130061122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Project Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 159.884.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050131/9.

(130061278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050135/9.

(130060588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Rasco S.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050141/9.

(130061277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Replay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 156.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050147/9.

(130060839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Rigby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.042.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050152/9.

(130061229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Sat-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 4, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 165.426.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050158/9.

(130060956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Véihandel Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig.

R.C.S. Luxembourg B 100.868.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050246/9.

(130060647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

VetoPharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1517 Luxembourg, 10, rue Victor Ferrant.

R.C.S. Luxembourg B 144.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050247/9.

(130060629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Wins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8278 Holzem, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.855.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050272/9.

(130061257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

WB International Holdings V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050265/9.

(130060560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Verveine Odyssée SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.993.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050254/9.

(130061161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

TCS Tipp Club Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.723.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050218/9.

(130060642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050281/9.

(130060599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050270/9.

(130060654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Tournesol Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.404.

—

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.
Genève, le 19 décembre 2012. Jacopo RIVARA.

Référence de publication: 2013050967/9.

(130061596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7782 Bissen, 43, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 62.416.

—

Nouvelle adresse:

43, Rue des Jardins

L-7782 Bissen

Bissen, le 17/04/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013051052/11.

(130062371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.227.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013051051/12.

(130061953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Xarato Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 144.970.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050277/10.

(130061051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.